



Conseil de sécurité

Soixante-seizième année

8855^e séance

Vendredi 10 septembre 2021, à 15 heures
New York

Provisoire

Président : M. Kelly (Irlande)

Membres :

Chine	M. Dai Bing
Estonie	M. Lipand
États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
Fédération de Russie	M. Polyanskiy
France	M. de Rivière
Inde	M. Tirumurti
Kenya	M. Kiboino
Mexique	M. Ríos Sánchez
Niger	M. Aougi
Norvège	M ^{me} Juul
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward
Saint-Vincent-et-les Grenadines	M ^{me} DeShong
Tunisie	M. Ladeb
Viet Nam	M. Pham

Ordre du jour

La situation en Libye

Lettre datée du 6 août 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2021/716)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (S/2021/752)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Libye

Lettre datée du 6 août 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2021/716)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (S/2021/752)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Libye à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Ján Kubiš, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, et M^{me} Asma Khalifa, cofondatrice de l'organisation Tamazight Women's Movement et de l'Institut Khalifa Ihler.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2021/716, qui contient le texte d'une lettre datée du 6 août 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, et sur le document S/2021/752, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra les exposés de M. Kubiš ; de l'Ambassadeur T. S. Tirumurti, Représentant permanent de l'Inde, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye ; et de M^{me} Asma Khalifa.

Je donne la parole à M. Kubiš.

M. Kubiš (*parle en anglais*) : Je tiens, pour commencer, Monsieur le Président, à vous féliciter, ainsi que l'Irlande, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois.

Un peu plus de 100 jours nous séparent du 24 décembre, date des élections législatives et présidentielle convenues par le Forum de dialogue

politique interlibyen dans sa feuille de route et prescrites par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2570 (2021). Lors de ma récente visite en Libye, je me suis entretenu avec les principaux acteurs politiques et certains groupes et représentants de la société civile. Je les ai exhortés à conclure un accord visant à protéger la voie électorale et à gérer la situation post-électorale. Je tiens à souligner que la tenue d'élections en Libye, malgré la situation qui est loin d'être idéale et tous les défis, risques et lacunes, est bien plus souhaitable que l'absence d'élections, qui ne ferait que favoriser la division, l'instabilité et le conflit. Comme mes interlocuteurs me l'ont dit, les élections reflètent l'opinion de la majorité des Libyens, en dépit de leurs préoccupations et de leurs craintes légitimes, ainsi que de certaines contradictions et divergences sur la marche à suivre.

Dans l'intervalle, la Chambre des députés met actuellement la dernière main à la loi électorale régissant les élections législatives. Le Président de la Chambre des députés, Agila Saleh, m'a informé que la loi électorale relative à l'élection présidentielle avait déjà été adoptée en tant que loi N° 1/2021. Quant aux élections législatives, elles peuvent être organisées sur la base de la loi en vigueur, avec d'éventuels amendements susceptibles d'être examinés et approuvés dans les deux semaines à venir.

Par ailleurs, la Haute Commission électorale nationale a déjà reçu la loi sur l'élection présidentielle. Le Haut Conseil d'État s'est plaint du fait que la loi a été adoptée sans qu'il soit consulté. Comme l'a déclaré le Président de la Haute Commission électorale nationale lors de sa conférence de presse du 17 août, la Haute Commission électorale nationale est prête à lancer la mise en œuvre dès réception de la loi électorale. Le calendrier de mise en œuvre sera repensé une fois que les paramètres définis dans les lois électorales seront connus. À la conférence de presse, le Président de la Haute Commission électorale nationale a déclaré que celle-ci ferait tout son possible pour respecter le délai fixé au 24 décembre. Il appartient donc à la Haute Commission électorale nationale d'établir un calendrier électoral clair pour conduire le pays aux élections, avec l'appui de la communauté internationale aux efforts déployés par le Gouvernement d'unité nationale et par toutes les autorités et institutions respectives, et d'organiser, dans la mesure du possible, des élections libres, régulières, inclusives et crédibles, dans des conditions exigeantes et difficiles.

La communauté internationale pourrait aider à créer des conditions qui soient plus propices à la tenue d'élections en contribuant sans plus attendre à l'amorce d'un retrait progressif des éléments étrangers de la Libye. Pour contribuer à garantir l'intégrité et la crédibilité du processus électoral et l'acceptabilité des résultats, il est essentiel que l'ensemble du processus fasse l'objet d'une observation internationale et nationale. J'invite instamment tous les États Membres et les organisations régionales à envoyer, le moment venu, des équipes d'observation dans le pays, en coordination avec les autorités et les institutions libyennes, notamment la Haute Commission électorale nationale et le Ministère des affaires étrangères.

Le Conseil de la présidence a proposé d'organiser un dialogue politique pour garantir une transition politique sans heurts et pacifique et de réfléchir aux moyens de faciliter la tenue des élections législatives et présidentielle le 24 décembre.

Enfin, je me félicite des mesures prises par le Gouvernement d'unité nationale pour concourir aux préparatifs des élections, en particulier en finançant suffisamment la Haute Commission électorale nationale, ainsi que les divers préparatifs sur le plan de la sécurité qui sont entrepris, notamment par le Ministère de l'intérieur. Le Gouvernement a tenu une conférence le 17 août, au cours de laquelle il a détaillé les préparatifs effectués jusqu'à présent et dévoilé, notamment, un plan de sécurité détaillé pour assurer la sécurité des élections.

Depuis la mi-août, le Parlement a lancé de nombreux appels pour mettre en cause le Gouvernement d'unité nationale pour ses résultats insuffisants, et il y a même, au sein du Parlement ainsi qu'au sein du Forum de dialogue politique interlibyen, des appels à l'adoption d'une motion de censure contre le Gouvernement. Tout en reconnaissant résolument le droit du Parlement d'exercer ses fonctions de surveillance, j'ai mis en garde contre le fait que les tentatives visant à changer l'autorité exécutive intérimaire alors que la date prévue pour les élections est si proche ne font qu'accroître l'incertitude concernant les élections et aggraver les problèmes liés à la préparation et à la sécurisation des élections. Ce sont les élections qui donneront aux Libyens l'occasion de valider leur gouvernement, leur présidence et leur Parlement. Le Parlement s'est entretenu, le 8 septembre, avec le Premier Ministre Dbeibah et avec un certain nombre de Ministres.

Aujourd'hui, les élections ne sont pas seulement un engagement moral ou politique. Elles sont une

nécessité politique et en matière de sécurité pour que les avancées positives réalisées en Libye depuis octobre 2020 se poursuivent et que les Libyens sortent de l'état de crise et de conflit perpétuels paralysants et de sempiternelle transition pour achever le processus politique et entrer dans une nouvelle phase, qui leur permettra de construire ensemble une sécurité, une stabilité, une unité et un développement durables. Le peuple libyen doit pouvoir exprimer sa volonté d'élire librement ses représentants et de leur conférer une légitimité populaire incontestable. Pour de nombreuses personnes, interrompre la dynamique électorale sera le signe que la violence est la seule voie menant au pouvoir dans le pays. Cela ne peut être autorisé.

La communauté internationale doit appuyer fermement les élections et, en même temps, elle doit être attentive aux idées et aux suggestions présentées par les Libyens s'agissant de mener et de préserver les élections. Il faut un mélange de fermeté fondée sur des principes et de dialogue pragmatique, fondé sur des solutions libyennes acceptées par la majorité.

Je me félicite des progrès accomplis jusqu'à présent par la Haute Commission électorale nationale dans les préparatifs des élections nationales prévues en décembre. Je félicite le Président de la Haute Commission électorale nationale pour les efforts soutenus déployés par la Commission pour planifier et préparer la tenue d'élections en décembre. Ces deux derniers mois, la Haute Commission électorale nationale est parvenue à mettre à jour ses listes électorales pour le vote à l'intérieur du pays et à lancer une mise à jour des listes électorales pour les électeurs libyens éligibles résidant à l'extérieur du pays, qui se poursuivra jusqu'à la mi-septembre.

Plus d'un demi-million de nouveaux électeurs se sont récemment inscrits pour participer aux prochaines élections, ce qui porte le nombre total d'électeurs inscrits à plus de 2,8 millions, dont 40 % de femmes. La plupart des nouveaux inscrits ont moins de 30 ans, ce qui montre clairement que la jeune génération est désireuse de contribuer à décider du sort de son pays par l'intermédiaire d'un processus démocratique. Les autorités et les dirigeants libyens ne doivent pas la décevoir. L'ONU appuie les efforts déployés par la Haute Commission électorale nationale et d'autres acteurs libyens pour accroître la participation des femmes aux élections.

Le pays et son peuple ont besoin de savoir clairement si les élections auront lieu le 24 décembre.

L'incertitude actuelle crée un terreau fertile pour les auteurs de troubles et les sceptiques, qui peuvent manipuler la situation au détriment de la transition politique, alimentant ainsi les tensions existantes dans les relations entre les diverses institutions et autorités libyennes. Les échanges publics ainsi que les déclarations et les actions conflictuelles aggravent les tensions et nourrissent les craintes que ce type de relations conflictuelles, en l'absence d'un plan de marche clair vers des élections présidentielle et législatives, ne se détériorent davantage, avec des incidences politiques et en matière de sécurité qui desservent la paix, la stabilité et l'unité de la Libye.

J'ai le regret d'informer le Conseil que l'impasse politique que nous avons connue au cours de cette période jette déjà une ombre sur la sécurité. Plusieurs zones côtières occidentales restent le foyer de conflits sporadiques, notamment en raison des activités illégales et des réseaux de contrebande. Tout aussi déconcertant, de graves affrontements entre diverses unités appartenant aux forces de sécurité, sous le contrôle symbolique des autorités, ont éclaté à Tripoli le 3 septembre, et également plus tard, en particulier pour le contrôle de certaines institutions. Le Conseil de la présidence et le Premier Ministre ont agi rapidement pour mettre fin aux combats, et il convient de les en féliciter. Cependant, il faut faire davantage pour garantir une désescalade stratégique et pour assurer le contrôle des diverses unités et milices armées.

Les conditions de sécurité manifestement fragiles nécessitent une attention accrue de la part du Gouvernement et du Conseil de la présidence, en coordination avec le commandement général de l'Armée nationale libyenne, afin de créer les conditions nécessaires à la tenue d'élections dans un environnement sûr et de garantir la stabilité. Par ailleurs, je réitère que les autorités et institutions libyennes doivent travailler conjointement, notamment avec la Commission militaire conjointe 5+5, pour s'attaquer à tous ces problèmes et lancer une série de programmes ciblés de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) ainsi que de réforme du secteur de la sécurité.

Pour montrer que les Libyens prennent en main la stabilité et l'unité de leur pays, la Ministre des affaires étrangères El Mangoush a proposé d'organiser une conférence de stabilisation, avec les partenaires extérieurs essentiels de la Libye, comme instance permettant de mettre en œuvre les décisions des Conférences de Berlin sur la Libye, notamment pour appuyer le retrait des

mercenaires, des combattants étrangers et des forces étrangères, de manière progressive, mesurée, équilibrée et modulaire. Cette conférence servira également de plate-forme pour préparer le programme de DDR et la réforme du secteur de la sécurité ainsi que l'unification des institutions militaires, le tout avec l'aide, le soutien et la facilitation de la communauté internationale. La Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) soutient cette initiative entièrement dirigée et contrôlée par les Libyens, qui nécessite néanmoins des préparatifs approfondis et une coordination et une intégration substantielles et cohérentes avec les travaux de la Commission militaire conjointe 5+5, du Conseil de la présidence et de toutes les institutions et autorités respectives.

Le cessez-le-feu continue de tenir, et des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de certains éléments de l'accord de cessez-le-feu. Les efforts persistants de la Commission militaire conjointe 5+5 ont conduit à la réouverture de la route côtière Misrata-Syrte, avec le soutien de la MANUL et du Service de la lutte antimines de l'ONU. Le peuple libyen a accueilli chaleureusement cette évolution, qui présente des avantages évidents pour tous les Libyens.

Néanmoins, la présence continue de mercenaires, de combattants étrangers et de forces étrangères reste une source de grave préoccupation pour la Libye et la communauté internationale, y compris les pays de la région, notamment les voisins de la Libye. Lors de la réunion ministérielle qui s'est tenue en Algérie les 30 et 31 août, l'initiative opportune et nécessaire de nos partenaires algériens, en coopération avec d'autres pays et organisations de la région, dont l'ONU, a réuni la Libye et ses pays voisins.

Les participants à la réunion ont souligné la nécessité de poursuivre les efforts visant à unifier les institutions de l'État et à renforcer la gouvernance en Libye, à réaliser la réconciliation et à œuvrer au retrait des mercenaires, des combattants étrangers et des forces étrangères. Les participants ont également souligné que le retrait des mercenaires, des combattants étrangers et des forces étrangères devait être géré de manière transparente et organisée et en coordination avec les pays voisins afin d'éviter qu'il ait un impact déstabilisant sur ces derniers et de favoriser la coopération dans les domaines sécuritaire, social et économique, y compris la gestion conjointe de la circulation des personnes et des biens à travers les frontières.

Les ministres ont également discuté des moyens de permettre aux pays voisins de soutenir efficacement les efforts en cours sous les auspices de l'ONU et ont demandé leur participation à toutes les réunions régionales et internationales liées à la crise en Libye.

Il est important que la Libye et ses pays voisins gèrent et contrôlent leurs frontières. Parmi les évolutions positives à cet égard, citons les accords bilatéraux que l'Égypte et le Niger négocient actuellement avec la Libye sur la gestion des flux migratoires. Dans le même temps, les efforts visant à signer et à rendre opérationnels les accords bilatéraux et multilatéraux destinés à promouvoir la sécurité et la coopération transfrontalière entre les pays partageant une frontière commune avec la Libye sont essentiels pour maintenir la sécurité régionale, favoriser le développement économique et instaurer la confiance en vue d'une coopération plus étroite entre eux et avec la Libye. L'accord du Quatuor sur la gestion des frontières entre la Libye, le Soudan, le Tchad et le Niger est un exemple positif de cette coopération multilatérale visant à sécuriser les frontières communes et à lutter contre la criminalité transnationale, l'extrémisme violent et les activités des groupes armés. Lors d'une récente visite, j'ai trouvé encourageant que des discussions prometteuses ont eu lieu entre le Conseil de la présidence et un certain nombre de pays de la région.

Tout, lorsque je suis en Libye, me rappelle constamment que les Libyens ont besoin de l'aide de la communauté internationale pour mieux gérer le dossier de la sécurité. Cela doit commencer par le respect des engagements pris à la Conférence de Berlin et par la prise en compte des appels lancés et des obligations énoncées dans de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité en mettant fin aux violations de l'embargo sur les armes et de l'accord de cessez-le-feu en Libye. Afin d'aider les autorités libyennes à progresser vers la mise en œuvre complète de l'accord de cessez-le-feu, les préparatifs se poursuivent pour déployer le premier groupe de 10 observateurs du cessez-le-feu des Nations Unies et le personnel d'appui dans les prochains jours.

En ce qui concerne la réconciliation, je souligne que les 5 et 6 septembre, respectivement, M. Al-Saadi Kadhafi, ainsi que plusieurs responsables de l'ancien régime, ont été libérés après sept ans ou plus passés en prison. Ils ont été acquittés des accusations portées contre eux par un tribunal libyen en 2019. Comme l'ont noté le Conseil de la présidence, le Gouvernement d'unité nationale et la MANUL, ces libérations

représentent une évolution positive qui contribuera à la réconciliation nationale.

Tout aussi important, sous les auspices de la Commission militaire mixte, la libération unilatérale de 17 prisonniers de Misrata par les Forces armées arabes libyennes contribue positivement à l'instauration de la confiance et à la réconciliation. Cette libération a été suivie d'une autre libération unilatérale, le 5 septembre, de huit autres détenus. La Mission se félicite de ces mesures et réitère son objectif de libération de toutes les personnes détenues illégalement dans le cadre d'une politique de réconciliation plus large. J'ai été heureux d'apprendre que l'engagement actif du Conseil de la Présidence, en coopération avec le Ministre de la justice, afin d'assurer la libération de toutes les personnes détenues illégalement, se poursuivra et sera accéléré. J'appelle les autorités libyennes à accélérer leur libération.

Mais je suis au regret de constater que les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire se poursuivent. Des groupes armés dans tout le pays et certaines des unités armées opérant nominalelement sous l'autorité de l'État continuent d'être impliqués dans de graves violations des droits humains, notamment des actes de torture, des meurtres, des violences sexuelles, des disparitions forcées et des privations illégales de liberté.

Déjà en août, on dénombrait 7 000 migrants et réfugiés détenus arbitrairement dans des centres de détention officiels à travers le pays. De nombreux migrants ont été placés en détention dans des conditions inhumaines et ont subi des sévices, notamment de la part d'agents d'organismes opérant sous l'autorité de l'État. J'ai été encouragé par l'engagement pris par le Ministère de l'intérieur d'enquêter sur ces comportements criminels et de les sanctionner. J'exhorte à nouveau les États Membres à revoir leurs politiques, à cesser de soutenir les opérations visant à renvoyer des individus en Libye et à œuvrer à la protection des droits des réfugiés, des migrants et des demandeurs d'asile.

Je suis consterné d'apprendre que tous les vols d'évacuation humanitaire volontaire, de réinstallation et de retour des migrants et des réfugiés hors de Libye ont de nouveau été suspendus par le Service de la lutte contre l'immigration illégale du Ministère de l'intérieur. Ces vols et départs, facilités par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), sont nécessaires et urgents, quelque 4 300 réfugiés et migrants parmi les

plus vulnérables attendant leur départ. Compte tenu des coûts humains et financiers de ces suspensions répétées, l'OIM et le HCR ont indiqué qu'ils n'étaient pas en mesure de reprendre ces opérations en l'absence d'un engagement ferme de soutien de la part du Gouvernement d'unité nationale, avec des procédures claires et prévisibles en place, convenues conjointement et appliquées de manière cohérente par tous.

Les membres de la mission d'enquête indépendante sur la Libye ont achevé leur première mission en Libye du 23 au 27 août 2021. Le mission a eu des contacts de haut niveau avec les autorités gouvernementales et judiciaires libyennes concernant la situation des droits de l'homme en Libye. Les membres de la mission ont estimé que leur mission avait été une étape positive dans la coopération avec la Libye. Plusieurs points de contact au sein du Gouvernement ont été désignés pour répondre directement aux questions et aux demandes de la mission afin de faciliter la conduite de ses enquêtes, avec un accès total au pays. C'est une évolution très positive.

En ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations du rapport d'audit sur la Banque centrale de Libye, le groupe de travail économique du Comité international de suivi de la situation en Libye a rencontré hier le gouverneur et le vice-gouverneur de la Banque centrale. Les participants à la réunion ont entendu les explications des représentants des deux branches de la Banque centrale sur la façon dont ils entendaient mettre en œuvre les recommandations issues de l'audit facilité par les Nations Unies, dont les résultats leur ont été communiqués le 8 juillet. Les deux gouverneurs ont reconnu la nécessité impérieuse d'unifier la Banque et ont exprimé leur volonté de le faire.

Une bonne performance économique est essentielle pour le pays. Je salue les efforts déployés par le Premier Ministre pour garantir la poursuite des activités de la National Oil Corporation et la stabilité du secteur pétrolier, qui est effectivement la seule source de richesse pour tous les Libyens. Toute tentative visant à fermer les oléoducs, à perturber l'exportation de pétrole ou à perturber le système d'approvisionnement en eau en Libye est inacceptable.

Les moyens de gérer les actifs gelés de la Libye ont également fait l'objet de discussions lors d'une mission de haut niveau de la Banque mondiale en août, dirigée par son Vice-Président. La Libye souhaite tirer parti des avoirs gelés, en coopération avec des partenaires extérieurs, pour les gérer de manière à en tirer un bon rendement.

La Libye est à la croisée des chemins, et on peut s'attendre aussi bien à une issue positive qu'à une issue négative. Les élections permettront à la Libye de s'engager progressivement et de manière convaincante sur une voie plus stable, plus représentative et plus civile. La communauté internationale a également la responsabilité de favoriser une évolution positive de la situation et de s'opposer fermement aux tentatives visant à faire dérailler cette évolution.

Si les élections n'ont pas lieu comme prévu, cela risque de conduire à une grave détérioration de la situation dans le pays et entraîner des divisions et des risques de conflit. J'exhorte tous les acteurs libyens à unir leurs forces et à garantir la tenue d'élections législatives et présidentielle inclusives, libres et régulières, qui doivent être considérées comme une étape essentielle pour stabiliser davantage une Libye en cours d'unification.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Kubiš a de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Tirumurthi.

M. Tirumurthi (Inde) (*parle en anglais*) : Conformément au paragraphe 24 e) de la résolution 1970 (2011), du 26 février 2011, j'ai l'honneur de faire rapport au Conseil de sécurité sur les travaux du Comité créé en application de cette résolution. Le rapport couvre la période allant du 22 mai au 10 septembre, durant laquelle le Comité s'est réuni une fois dans le cadre de consultations et a mené d'autres activités dans le cadre de la procédure d'approbation tacite.

Lors des consultations tenues le 25 juin, le Comité a entendu un exposé du Groupe d'experts sur son programme de travail au titre de la résolution 2571 (2021). Cet exposé a été suivi d'un débat interactif entre les membres du Comité et le Groupe d'experts. En ce qui concerne le rapport final du Groupe d'experts, publié dans le cadre du mandat précédent (voir S/2021/229), le Comité a continué à mettre en œuvre les mesures de suivi qui ont été adoptées. Ainsi, le Comité a envoyé des lettres à l'Allemagne et aux Pays-Bas relativement à des aspects du gel des avoirs en relation avec la Libyan Investment Authority, une entité qui figure sur la liste des sanctions, et le Comité a adressé une lettre à la Jordanie et à la Libye concernant une question distincte liée à cette même entité. Le Comité a reçu des réponses de la part de la Jordanie et de la Libye.

En ce qui concerne l'embargo sur les armes, le Comité a approuvé une demande de dérogation au titre du paragraphe 9 c) de la résolution 1970 (2011), présentée par les Pays-Bas. Le Comité a également fait savoir à la Libye et à Malte qu'il avait déterminé que le transfert d'un certain type d'articles à la Libye relevait de la dérogation à l'embargo sur les armes énoncée au paragraphe 10 de la résolution 2095 (2013) et que par conséquent, l'approbation du Comité n'était pas requise. Suite à la mise en place du nouveau Gouvernement d'unité nationale, le Comité a envoyé une lettre à la Libye pour demander des informations actualisées sur certains aspects de la mise en œuvre de l'embargo sur les armes. Le Comité a reçu une notification de l'Égypte concernant le transfert d'armes et de munitions à des fins de protection diplomatique. Au cours de la période considérée, le Comité a également reçu sept rapports d'inspection de navires et trois rapports de tentative d'inspection, de la part de l'opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée – l'opération IRINI –, ainsi qu'une lettre de l'État du pavillon d'un navire qui a fait l'objet d'une inspection.

S'agissant du gel des avoirs, le Comité a envoyé une lettre à la Suisse pour demander des informations supplémentaires au sujet d'une notification de dérogation présentée conformément au paragraphe 19 a) de la résolution 1970 (2011). Le Comité a également échangé des lettres avec le Bahreïn et les Pays-Bas sur des questions liées au gel des avoirs. Le Comité a en outre reçu quatre lettres de la Libye transmettant des communications de la Libyan Investment Authority.

En ce qui concerne l'interdiction de voyager, le Comité a approuvé une prorogation de six mois d'une demande de dérogation, accordée précédemment à des fins humanitaires, à trois personnes figurant sur la liste du Comité – Safia Farkash Al-Barassi, Aisha Kadhafi et Mohammed Kadhafi. Le Comité a reçu une demande de dérogation pour le déplacement de M. Saadi Kadhafi, une quatrième personne figurant sur la liste, dont l'examen est en cours, ainsi que deux lettres du Groupe d'experts à cet égard.

Au cours de la période considérée, le Comité a reçu une demande d'orientation de la Turquie concernant la portée de la disposition relative aux requêtes prévues au paragraphe 7 de la résolution 1973 (2011). La question est toujours en cours d'examen par le Comité.

Le Comité a également reçu une communication du point focal pour les demandes de radiation créé par la résolution 1730 (2006), en rapport avec la demande de

radiation concernant une personne figurant sur la liste des sanctions du Comité. Le processus du point focal est toujours en cours.

Enfin, en ce qui concerne les questions d'ordre général relatives à la mise en œuvre, le 13 juillet, le Comité a envoyé une note verbale à tous les États membres pour donner suite au paragraphe 8 de la résolution 2571 (2021), qui demande à tous les États de rendre compte au Comité des mesures qu'ils ont prises pour donner effet à l'interdiction de voyager et au gel des avoirs en ce qui concerne toutes les personnes figurant sur la liste des sanctions contre la Libye. Depuis lors, le Comité a reçu deux rapports sur l'application de la résolution, de la part du Japon et des Philippines.

Comme toujours, je tiens à réitérer l'engagement du Comité à faciliter la mise en œuvre des mesures qui ont été adoptées et à contribuer à la promotion de la paix et de la stabilité en Libye.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Tirumurti de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Khalifa.

M^{me} Khalifa (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier la délégation et la présidence irlandaises de m'avoir donné cette occasion de présenter au Conseil de sécurité un exposé sur la Libye. Je suis une femme libyenne, une femme amazighe et une militante et chercheuse en matière de droits de l'homme.

Je prends la parole devant le Conseil de sécurité aujourd'hui alors que des millions de Libyens ont du mal à accéder aux produits de première nécessité. Non seulement les efforts de dépistage et de suivi de la maladie à coronavirus (COVID-19) laissent à désirer, mais il y a également des coupures de courant qui durent jusqu'à 18 heures par jour, voire plus, alors que les températures montent jusqu'à 40°C. Les conflits armés qui ont eu lieu durant ces 10 dernières années ont ravagé le peu d'infrastructures qui existaient. Les membres de la population espèrent que les élections prévues en décembre, dans trois mois, apporteront des solutions. Cependant, jusqu'à présent, il n'y a pas de consensus sur la base juridique et constitutionnelle de ces élections. L'incertitude règne pour ce qui est des préparatifs et il y a trop de processus contradictoires impliquant des entités concurrentes. Par conséquent, les membres de la population ne savent pas si les élections auront lieu. Il est urgent qu'elles aient lieu car les Libyens aspirent à la stabilité, mais il est dangereux de vouloir répondre à ces aspirations au moyen d'élections imminentes mal

préparées, sans base démocratique solide ni garanties d'une procédure régulière.

Si les élections n'ont pas lieu, ou si les résultats sont contestés comme cela a été le cas en 2014, cela exacerberait les divisions au sein de la société et provoquerait un conflit armé violent, qui pourrait détruire ce qui reste du pays. Pour éviter une telle situation, il faut une base juridique et constitutionnelle solide pour ces élections, qui fait actuellement défaut. Cette base juridique doit être ancrée dans un véritable processus constitutionnel, auquel seraient réellement associés tous les habitants de la Libye, notamment par la pleine reconnaissance et la protection des droits des peuples autochtones libyens. Faute de quoi, nous sommes voués à l'échec, car ces élections permettraient de protéger le futur organe élu contre les différends et les divisions, qui conduiraient inévitablement à de nouvelles violences.

L'élection présidentielle prévue est au mieux une tentative imparfaite d'instaurer la démocratie, au pire, elle ferait tomber la Libye sous le joug d'une autre dictature despotique. Sans un socle d'institutions fortes et séparées, sans une division des pouvoirs et sans poids et contrepoids entre les pouvoirs législatif, judiciaire et exécutif, la Libye sera livrée à la corruption et aux abus de pouvoir, qui seront préjudiciables aux droits humains, à la paix et à une véritable démocratie. La base constitutionnelle actuelle, à savoir la Déclaration constitutionnelle temporaire et ce qui a été convenu dans le cadre du processus facilité par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), ne tient pas compte des risques de conflit et crée déjà de profondes divisions. Les documents juridiques actuels s'appuient également sur l'exclusion systématique des populations autochtones du système électoral et sur une division de la Libye en trois régions qui ne reflète pas les réalités démographiques. Voilà qui m'amène à souligner un autre processus qui doit être mené parallèlement au processus constitutionnel : la réconciliation.

Un processus de vérité et de réconciliation est impératif et doit être dépolitisé pour permettre une plus grande appropriation et acceptation par le peuple libyen. Tout appui doit être apporté aux initiatives menées par les Libyens, en tenant compte de toutes les questions relatives au conflit ainsi que de la nécessité d'inclure les différents groupes ethniques de la Libye. L'application du principe de responsabilité et la justice sont essentielles pour la paix et pour l'avenir de la réconciliation en Libye. Le mandat de la mission de recherche de la vérité doit

être prolongé et soutenu si l'on veut qu'elle fonctionne correctement et puisse accéder à toutes les régions du pays. La mission doit également prendre en compte les griefs récents et historiques.

Le mandat de la MANUL doit être pour sa part mieux défini, et son rôle doit être clairement communiqué. Ce rôle doit être centré sur la médiation en vue de promouvoir l'unification militaire, d'établir un socle constitutionnel avec un large éventail de parties prenantes et de mener un processus de vérité et de réconciliation sur la base des meilleures pratiques internationales. Les Libyens ont actuellement l'impression que la Mission est complice des élites politiques corrompues et des auteurs de troubles et qu'elle leur permet de définir l'ordre du jour de la paix en Libye. Il faut remédier à cette situation afin d'éviter de nouvelles perturbations et de réparer les dommages causés à la confiance des citoyens envers la Mission. Le meilleur moyen d'y parvenir est d'être plus inclusif et de veiller à ce qu'une place soit également accordée aux différents groupes représentant la société civile qui s'efforcent d'assurer un avenir pacifique à la Libye.

Les femmes en Libye ont été ignorées par tous les acteurs au cours de la dernière décennie. Elles sont exclues en représailles pour avoir été des acteurs non violents dans ce conflit. Il y a un manque de volonté politique pour mettre en œuvre les accords et les politiques visant à intégrer véritablement et adéquatement les femmes dans les différents processus. Les femmes sont reléguées au second plan, et leur action et leur vision de la paix en Libye ne sont pas prises au sérieux. Elles ont été touchées de manière disproportionnée par le conflit. Elles représentent la moitié des personnes déplacées et sont à la tête d'un plus grand nombre de ménages en raison de la perte des hommes de leur famille et de leurs moyens de subsistance. En outre, les femmes en Libye sont confrontées à des violences systématiques de la part des organes gouvernementaux, qui les traitent comme des citoyens de seconde zone.

L'espace accordé à la société civile s'est réduit ces dernières années, à tel point que tout travail en rapport avec le conflit et la politique fait courir un risque de mort. Les défenseuses et militantes des droits de l'homme travaillent au quotidien en Libye en prenant de grands risques non seulement pour elles-mêmes mais aussi pour leurs familles et leurs proches. La feuille de route actuelle proposée par la MANUL a inscrit à l'ordre du jour la question des défenseurs des droits de

l'homme et des militants de la société civile, mais rien n'a été fait à ce sujet.

Dans cinq jours, l'ONU célébrera la Journée internationale de la démocratie. J'exhorte les membres du Conseil à envisager les points suivants pour aider la Libye à avancer sur la voie de la démocratie : faciliter la venue d'experts juridiques locaux et internationaux pour définir le processus électoral et le socle constitutionnel afin qu'il soit lié au processus en cours ; mettre en place un organisme indépendant chargé de contrôler, d'évaluer et de garantir la transparence et de faire répondre le Gouvernement responsable du respect des processus démocratiques en vigueur afin de réduire au minimum la corruption et les abus de pouvoir ; garantir le retrait des combattants étrangers, des milices internationales et des mercenaires, autre priorité essentielle des efforts visant à instaurer la stabilité en Libye ; rendre la mission de surveillance du cessez-le-feu sous l'égide de la MANUL indépendante de celle-ci, en veillant à ce que son mandat soit adapté aux problèmes d'aujourd'hui, plutôt qu'aux problèmes qui existaient avant sa création, et en tenant compte non seulement de tout vide du pouvoir mais aussi des conséquences indirectes et des vulnérabilités induites par le conflit ; appuyer la responsabilité et la justice pour les griefs historiques et actuels par le biais d'un processus de vérité et de réconciliation ; et donner la priorité à la protection des militants de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme, tout en assurant une large représentation dans tous les programmes futurs.

L'avenir de la Libye peut sembler compliqué pour certains et incertain pour d'autres, mais il y a des piliers simples et pleins de bon sens sur lesquels les solutions devraient reposer : un Gouvernement légitime répondant aux souhaits de la population, une véritable réforme du secteur de la sécurité permettant de débarrasser le secteur des milices appuyées par l'étranger, et un processus de vérité et de réconciliation centré sur les victimes.

Je remercie le Conseil de sécurité de son soutien alors que nous nous efforçons de construire un avenir pacifique, démocratique et prospère pour ma patrie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Khalifa de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier l'Envoyé spécial Ján Kubiš, l'Ambassadeur Tirumurti

et M^{me} Asma Khalifa de leurs exposés au Conseil de sécurité aujourd'hui.

J'aimerais faire quatre observations. Premièrement, le temps presse pour convenir d'une base légale et constitutionnelle pour les élections. Nous sommes à un moment charnière. Le peuple libyen demande clairement à participer aux élections et à faire entendre sa voix. Il est essentiel que ceux au pouvoir qui les représentent parviennent à un accord sur la tenue des élections et qu'ils s'engagent à accepter les résultats de ces élections. Nous saluons les efforts déployés par la Chambre des députés pour régler cette question et encourageons la poursuite de la coopération afin qu'un accord complet puisse être trouvé sur la préparation des élections présidentielle et parlementaires du 24 décembre, comme le prévoit la feuille de route du Forum de dialogue politique interlibyen, telle qu'approuvée par le Conseil dans la résolution 2570 (2021). Les mesures à prendre n'ont pas changé depuis l'adoption de la feuille de route, mais la tâche, elle, est devenue de plus en plus urgente. Le Royaume-Uni n'hésitera pas à agir pour contrer ceux qui tentent délibérément de saper le processus politique libyen.

Deuxièmement, le Royaume-Uni reste déterminé à défendre la participation pleine, égale et véritable des femmes en Libye. Dans cet esprit, nous saluons l'importante contribution de M^{me} Asma Khalifa au débat d'aujourd'hui. Comme Asma l'a dit, les femmes ont été touchées de manière disproportionnée par le conflit en Libye. Les élections prévues en décembre sont pour elles l'occasion d'une participation pleine et entière en tant qu'électrices, candidates et décideuses dans le processus politique.

Troisièmement, je voudrais saluer l'ouverture de la route côtière le mois dernier et féliciter la Commission militaire conjointe 5+5 d'avoir franchi ce jalon qui doit contribuer à l'instauration de la confiance entre l'est et l'ouest. Beaucoup reste à faire. Il est essentiel maintenant, à un peu plus d'un mois de l'anniversaire de la signature de l'accord de cessez-le-feu du 23 octobre, que l'on passe des paroles aux actes. Toutes les forces étrangères et tous les mercenaires doivent quitter la Libye sans plus tarder. Nous attendons avec impatience le déploiement initial, dans les semaines à venir, des observateurs du cessez-le-feu des Nations Unies à l'appui du mécanisme de surveillance du cessez-le-feu libyen. Ce mécanisme 5+5, soutenu par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), peut compter sur

le plein concours du Royaume-Uni pour faire avancer ce processus.

Enfin, je tiens également à saluer l'examen stratégique indépendant de la MANUL et remercier M. Bathily et son équipe de tout leur travail. Les recommandations de l'examen doivent maintenant être mises en œuvre afin que la MANUL soit mieux à même de faciliter le processus politique mené et pris en mains par les Libyens, et de consolider les acquis obtenus par M. Ján Kubiš et son équipe.

La Libye est à la croisée des chemins. Les mesures nécessaires pour construire un avenir stable, prospère et inclusif pour tous les Libyens sont claires mais aussi urgentes. La prochaine étape importante est elle aussi claire : les élections présidentielle et parlementaires du 24 décembre. Le Royaume-Uni attend avec intérêt de travailler avec ses partenaires internationaux, sous la direction de la MANUL, pour accompagner la Libye dans les mois à venir.

M. Aougi (Niger) : Je remercie M. Ján Kubiš et l'Ambassadeur Tirumurti pour leurs exposés. Je remercie aussi M^{me} Asma Khalifa pour sa présentation.

Le Niger salue les efforts inlassables que déploie la Mission d'assistance des Nations Unies en Libye (MANUL) pour assister les autorités libyennes à mettre en œuvre la feuille de route de la transition en cours en Libye. Nous la soutenons et accueillons favorablement les recommandations contenues dans sa revue stratégique et indépendante, qui lui permettront sans doute d'être plus efficace et mieux en phase avec le contexte actuel.

Le Niger réaffirme son engagement constant à œuvrer pour une solution politique à la crise libyenne, et à jouer pleinement sa partition pour aider le peuple frère libyen à se relever des effets de la décennie de conflit qui a meurtri son pays. Ma délégation déplore la persistance des actes fort regrettables d'ingérence étrangère, et des violations de l'embargo sur les armes, des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des engagements pris durant les deux Conférences de Berlin, par certains acteurs impliqués dans la guerre en Libye.

Il est clair que la stabilisation de la Libye passerait par l'impératif de tenir des élections crédibles, inclusives et transparentes le 24 décembre. Nous saluons les récents efforts de la Chambre des députés en vue de créer le cadre juridique pour l'organisation de ces élections. À cet égard, les parties prenantes ont la responsabilité historique de s'accorder urgemment sur la mise en œuvre effective des priorités contenues

dans la feuille de route approuvée. Le Niger salue le lancement, le 6 septembre dernier, des premières étapes de la réconciliation nationale. Nous nous réjouissons davantage de l'annonce des futures démarches de l'Union africaine pour préparer le terrain nécessaire à la tenue de la conférence sur la réconciliation nationale interlibyenne, en coordination avec les pays voisins.

Sur le plan sécuritaire, la Commission militaire conjointe 5+5 a permis d'enregistrer des progrès tangibles. Le Niger salue la récente réouverture de la route côtière reliant l'est et l'ouest de la Libye. Nous encourageons la poursuite de la mise en œuvre des accords de cessez-le-feu. Les violents affrontements de la semaine passée, à Tripoli, sont là pour nous rappeler que même les progrès et acquis sur l'arrêt des hostilités peuvent être inversés, si on n'y prend pas garde.

Il est donc primordial d'œuvrer urgemment à l'unification des institutions militaires. Cela est d'autant plus crucial que les voisins immédiats de la Libye continuent de subir les effets de l'insécurité et des menaces à leur intégrité territoriale du fait des activités des groupes armés de tous genres. Le Niger se félicite d'établissement d'un cadre de coopération transfrontalière entre le Tchad, le Niger, la Libye et le Soudan, visant à surveiller, sécuriser et développer conjointement les zones frontalières. À ce titre, nous lançons un appel au groupe de travail faisant le lien entre la composante humanitaire et les composantes développement et paix (groupe de travail Nexus) pour qu'il accompagne les démarches salvatrices de nos pays.

Sur le plan humanitaire, s'il faut se réjouir de l'amélioration de la situation, de manière générale, depuis l'instauration du cessez-le-feu, il n'en demeure pas moins qu'elle reste inquiétante. Malgré les récents efforts du Gouvernement, la fourniture des services sociaux de base reste en deçà du besoin humanitaire dans le pays. On ne peut aborder la question humanitaire sans parler des conditions de vie déplorables et inhumaines des migrants et des réfugiés en Libye. Il est grand temps de prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à ces abus et violations, auxquels ils sont en permanence assujettis.

Le Niger rappelle qu'en l'état actuel des choses, le débarquement et le rapatriement des migrants repêchés en mer en Libye viole le droit international humanitaire. Ces personnes vulnérables secourues en mer ont besoin de protection et non pas d'être ramenées en Libye où elles subiront détentions arbitraires et autres abus, de la part de géoliers qui échappent à l'autorité de l'État.

M. Ladeb (Tunisie) (*parle en arabe*) : Avant toute chose, je tiens à remercier de leurs exposés M. Ján Kubiš, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) ; le Représentant permanent de l'Inde, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye ; et la représentante de la société civile libyenne. La Tunisie se félicite également des deux récents rapports du Secrétaire général sur l'examen stratégique indépendant de la MANUL (S/2021/716, annexe) et sur l'évolution de la situation en Libye (S/2021/752).

Les élections présidentielle et législatives que la Libye se prépare à organiser en fin d'année marqueront un tournant politique pour la Libye, car elles incarneront le début d'un processus démocratique durable et la mise en place des fondements de l'état de droit et des institutions publiques en Libye. Dans ce contexte, la Tunisie se dit satisfaite que ses frères libyens aient fait part de leur engagement à tenir ces élections à la date prévue, le 24 décembre, conformément à la feuille de route adoptée en Tunisie et à la résolution 2570 (2021).

La Tunisie encourage également à poursuivre un dialogue constructif et à mettre la dernière main aux dispositions constitutionnelles et législatives qui garantiront le droit du peuple libyen de pratiquer la démocratie et d'établir ses institutions permanentes dans la liberté, la transparence et l'égalité.

La Tunisie apprécie les efforts déployés par la MANUL, dans le cadre de son mandat, pour rapprocher les points de vue et préparer le terrain pour la tenue des élections dans les délais prévus, notamment en facilitant l'action du Forum de dialogue politique interlibyen et de ses organes subsidiaires. Nous réaffirmons également l'importance du rôle des pays voisins et des organisations régionales pour aider les Libyens à promouvoir leur unité nationale et à régler les questions nationales en suspens. Dans ce contexte, nous apprécions également les conclusions de la dernière réunion ministérielle des pays voisins de la Libye, qui s'est tenue en Algérie les 30 et 31 août.

Nous nous félicitons en outre des mesures constructives prises récemment dans le cadre du renforcement de la confiance, en particulier la réouverture de la route côtière reliant l'est et l'ouest de la Libye et la formation d'une force conjointe chargée de sécuriser l'approvisionnement en eau, entre autres. La Tunisie souligne par ailleurs qu'il importe de continuer de prendre de telles mesures afin de consolider davantage

la sécurité et la stabilité, et de créer des conditions propices à des avancées sur le plan politique. Le maintien du cessez-le-feu est crucial pour la réussite du processus politique en Libye. De ce point de vue, la Tunisie renouvelle son appel à toutes les parties libyennes pour qu'elles continuent de respecter tous les termes de l'accord de cessez-le-feu, notamment en accélérant le départ des mercenaires et des combattants étrangers encore en Libye. Leur retrait est impératif pour étayer la stabilité, d'autant qu'ils représentent une menace sérieuse non seulement pour la Libye et son processus de transition, mais aussi pour toute la région.

À cet égard, nous soulignons que ce retrait doit faire l'objet d'une étroite coordination, afin de préserver les pays voisins et la région de toute répercussion sur leur sécurité et leur stabilité, notamment liée au fait que des organisations terroristes actives dans la région du Sahel et du Sahara pourraient en profiter pour semer le chaos et la violence. La Tunisie appelle les acteurs régionaux et internationaux, y compris la MANUL, à appuyer les autorités libyennes et la Commission militaire conjointe 5+5 dans ce sens. Nous soulignons également qu'il importe que toutes les parties s'engagent à mettre en œuvre l'embargo sur les armes imposé à la Libye et respectent la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du pays sans s'ingérer dans ses affaires intérieures.

Au niveau économique, nous nous félicitons des efforts constants déployés pour unifier les institutions libyennes, ainsi que des efforts consentis par le Gouvernement d'unité nationale pour faire progresser l'économie libyenne et améliorer les services offerts aux Libyens. Nous réaffirmons également l'engagement de la Tunisie, sous les directives du Président de la République, S. E. M. Kaïs Saïed, à continuer d'apporter toutes les formes possibles de soutien à la Libye sœur. Nous sommes déterminés à renforcer davantage la coopération bilatérale dans l'intérêt de l'avenir commun, de la sécurité, de la stabilité et du développement des deux pays.

Pour terminer, nous exprimons une fois de plus la volonté de la Tunisie de continuer de participer de manière active et constructive aux initiatives menées par l'ONU et la communauté internationale pour garantir la sécurité et la stabilité en Libye, restaurer son statut de puissance régionale active et promouvoir la paix et la sécurité dans la région.

M. de Rivière (France) : Je remercie l'Envoyé spécial Ján Kubiš, la présidence indienne du Comité du

Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye et M^{me} Asma Khalifa pour leurs exposés.

La paix est à portée de main en Libye. Nous devons rester mobilisés pour que cette fenêtre d'opportunité ne se referme pas.

Il est impératif, en premier lieu, que les acteurs libyens respectent les échéances électorales qu'ils se sont eux-mêmes fixés. Conformément à la feuille de route du Forum de dialogue politique interlibyen, endossée par la Conférence de Berlin II et la résolution 2570 (2021), les élections parlementaires et présidentielle doivent se tenir le 24 décembre prochain. Les attentes de la société civile sont fortes. Plus de 2,8 millions de Libyens, dont 43 % de femmes, se sont d'ores et déjà inscrits sur les listes électorales. Toute remise en cause de cette échéance pourrait menacer le processus de transition politique et la relative accalmie que connaît la Libye ces derniers mois.

La France appelle tous les dirigeants libyens à prendre leurs responsabilités pour mener à bien ce processus dans les délais et se montrer à la hauteur des enjeux. La France soutiendra toute décision libyenne appuyée par l'ONU visant à clarifier la base légale nécessaire à la tenue des élections.

À ce titre, elle salue l'adoption par la Chambre des députés de la loi électorale pour l'élection présidentielle et sa transmission à la Haute Commission électorale nationale. Elle encourage la Chambre des députés à transmettre sans délai la loi portant sur l'élection parlementaire à la Haute Commission électorale nationale. C'est indispensable pour que cette commission puisse lancer rapidement l'organisation des deux scrutins conformément aux attentes du Conseil de sécurité et de la population libyenne.

La seconde priorité est de progresser rapidement dans la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu du 23 octobre 2020. La France a salué l'annonce par la Commission militaire conjointe 5+5 de la réouverture de la route côtière Syrte-Misrata fin juillet. C'est une étape essentielle dans la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu. Elle permet la libre circulation de milliers de Libyens et facilite la délivrance de l'aide. C'est aussi une mesure symbolique qui souligne la détermination des forces armées à agir ensemble avec en vue, à terme, leur réunification. C'est enfin la preuve de l'efficacité de la Commission militaire conjointe 5+5 sur les questions sécuritaires.

Il faut à présent intensifier ces efforts pour que toutes les dispositions de l'accord de cessez-le-feu, endossé par la résolution 2570 (2021), soient mises en œuvre. Les affrontements entre milices ces dernières semaines en Tripolitaine sont venus nous rappeler à quel point la situation sur le terrain demeure fragile. Le déploiement d'observateurs de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye sera une étape essentielle pour assurer la mise en œuvre du cessez-le-feu. Nous espérons qu'ils puissent enfin être déployés sur le terrain et appelons à la mise en place de ce mécanisme de surveillance.

Le retrait des forces et mercenaires étrangers constitue une autre condition essentielle pour retrouver une Libye stable, unie et souveraine. La France apporte son plein soutien aux travaux de la Commission militaire conjointe 5+5, qui se réunira prochainement à Genève pour s'accorder sur un plan opérationnel et séquencé de retrait des forces et mercenaires étrangers. Ce plan devra être mis en œuvre dès que possible. Un programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration devra accompagner ces retours pour ne pas mettre en péril la stabilité de la région et celle du Sahel.

Enfin, l'unification des institutions économiques et financières libyennes doit être réalisée sans plus attendre. Une répartition juste, équitable et transparente des ressources doit être garantie au profit de l'ensemble de la population libyenne. Nous réaffirmons notre attachement à l'indépendance de la National Oil Corporation.

Seule une Libye stable et souveraine permettra de mettre fin à la traite de migrants, ainsi qu'aux graves violations des droits de l'homme auxquels ils continuent d'être exposés en Libye. La lutte contre l'impunité doit se poursuivre. Les autorités libyennes doivent pleinement coopérer avec la Cour pénale internationale, comme le prévoient les décisions du Conseil.

La France continuera de contribuer, avec ses partenaires européens, à la mise en œuvre neutre et impartiale de l'embargo sur les armes décidé par le Conseil via l'opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée. Elle ne ménagera aucun effort au cours des prochains mois pour accompagner la Libye sur le chemin de la paix. Nous appelons le Conseil, mais aussi les acteurs régionaux et internationaux, à y travailler avec nous, l'ONU et les acteurs libyens.

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyé spécial Kubiš de son exposé et M^{me}

Asma Khalifa de sa contribution éclairante. Elle a rappelé avec force l'important travail accompli par les femmes libyennes pour parvenir à la réconciliation et trouver des solutions durables en Libye, et les raisons pour lesquelles les femmes doivent participer pleinement, sur un pied d'égalité et de manière significative à la conception et à la mise en œuvre des processus politiques en cours, y compris le suivi de l'accord de cessez-le-feu.

Je tiens également à souligner les conclusions issues de l'examen stratégique indépendant. Ces recommandations concrètes sont précieuses et contribuent utilement au processus actuel de renouvellement du mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL). La Norvège soutient pleinement les recommandations et leur mise en œuvre dans le cadre du renouvellement du mandat de la MANUL.

Comme l'a clairement exprimé le Conseil de sécurité, les élections présidentielle et législatives doivent se tenir comme prévu le 24 décembre de cette année. C'est non seulement le souhait de la communauté internationale, mais aussi, comme nous l'avons entendu, celui du peuple libyen lui-même. Des élections libres, équitables et ouvertes à tous sont essentielles pour que la Libye aille de l'avant et pour éviter une plus grande déstabilisation de l'ensemble du pays.

Nous nous félicitons de l'adoption par la Chambre des députés de la loi électorale relative à l'élection présidentielle et demandons instamment que le cadre régissant les élections législatives soit arrêté dans les meilleurs délais. Il est essentiel que la Haute Commission électorale nationale dispose de la législation nécessaire pour poursuivre la préparation des élections.

Beaucoup a été fait, comme en témoignent l'accord de cessez-le-feu conclu en octobre 2020 et la formation du Gouvernement d'unité nationale cette année. Il est maintenant essentiel que ces acquis soient préservés et que la feuille de route du Forum de dialogue politique interlibyen de novembre 2020 soit mise en œuvre. Nous espérons que des progrès seront enregistrés dans la mise en place d'un mécanisme de surveillance du cessez-le-feu, notamment le déploiement d'observateurs du cessez-le-feu, comme le prévoit la résolution 2570 (2021). Je tiens en outre à rappeler qu'il importe que l'ensemble des forces étrangères et des mercenaires quittent le pays, comme les Libyens eux-mêmes l'ont demandé dans l'accord de cessez-le-feu.

Enfin, nous sommes préoccupés par le fait que les biens de caractère civil sont pris pour cible et détruits, et en particulier par le manque d'accès humanitaire. À la date de mercredi, seuls 23 visas avaient été délivrés, alors que 180 membres du personnel recruté sur le plan international doivent se rendre dans le pays. Nous exhortons les autorités libyennes à garantir aux travailleurs humanitaires un accès complet, sûr et sans entrave et à améliorer l'espace civique en Libye.

Je voudrais conclure mon intervention en réitérant l'appui de la Norvège à l'Envoyé spécial Kubiš et à la MANUL, en particulier dans le concours qu'ils prêtent aux préparatifs des élections libyennes qui doivent avoir lieu cette année.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Ján Kubiš, de son exposé sur la situation en Libye. Nous remercions également le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, l'Ambassadeur Tirumurti, de son exposé sur les travaux de cet organe subsidiaire du Conseil. Nous avons également écouté attentivement M^{me} Asma Khalifa.

Nous suivons avec prudence l'évolution potentielle de la situation militaire et politique en Libye. D'une part, la situation dans l'ancienne Jamahiriya arabe libyenne s'est sensiblement améliorée par rapport à la période précédente. Grâce à la signature d'un accord sur la cessation des hostilités en octobre de l'année passée, un cessez-le-feu général se maintient, ce qui permet que des progrès soient accomplis dans le processus de règlement politique. L'on a créé les conditions nécessaires à la formation, en février et en mars, d'autorités de transition conjointes. Les Libyens ont commencé à surmonter progressivement la méfiance mutuelle causée par le conflit prolongé et à prendre des mesures conjointes pour unifier les structures et les institutions de l'État.

D'autre part, nous ne pouvons que trouver préoccupants les premiers ratés enregistrés dans la mise en œuvre de la feuille de route pour le règlement approuvée par le Forum de dialogue politique interlibyen.

Aux réunions du Forum qui se sont tenues en juillet et août, les participants n'ont pas été en mesure de parvenir à un consensus sur l'adoption d'un cadre législatif pour l'organisation des élections nationales prévues en décembre. Pour l'instant, les discussions se poursuivent dans le cadre du Forum. Nous espérons que les Libyens pourront surmonter les divergences qui se

sont accumulées et trouver un terrain d'entente, car il y va de l'avenir du peuple libyen.

Il est regrettable d'entendre que certains préconisent déjà le report des élections présidentielle et législatives ou leur division en deux étapes. Une telle mesure pourrait réduire à néant l'ensemble des progrès réalisés au cours des derniers mois.

Nous sommes convaincus que la réussite des futures élections et du processus politique dans son ensemble dépendront directement, entre autres, du niveau d'ouverture, et, pour cela, il faut que toutes les principales forces politiques du pays, les représentants de toutes les régions et les représentants des anciennes autorités y participent.

Nous notons, sur le plan militaire, que la cessation des hostilités, il y a plus d'un an, a été une réalisation majeure. Toutefois, pour que des progrès continuent d'être enregistrés sur la voie d'un règlement global et définitif du conflit armé en Libye, des efforts actifs sont nécessaires. La plupart des décisions prises dans le cadre de la Commission militaire conjointe 5+5, qui joue un rôle important dans l'unification des forces armées du pays et dans la stabilisation générale de la situation en matière de sécurité, restent lettre morte. L'ouverture complète de la route côtière reliant l'ouest et l'est du pays attend également d'être définitivement approuvée.

Entre-temps, les parties se rejettent mutuellement la responsabilité de tout manquement à leurs obligations. Cette situation précaire est directement liée à la question non réglée de la présence militaire étrangère en Libye. Nous sommes favorables à un retrait progressif et synchronisé de tous les groupes et divisions armés non libyens. Dans le même temps, il importe de maintenir le rapport de force actuel sur le terrain, grâce auquel il n'y a pas eu de nouvelle menace d'un nouveau cycle d'affrontement. Par ailleurs, il importe de ne pas négliger les intérêts et l'expérience des voisins de la Libye en matière de rapatriement des combattants étrangers.

Nous sommes convaincus qu'il n'y a pas d'autre solution qu'un règlement global et pacifique de la crise libyenne, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Nous saluons les initiatives de l'Envoyé spécial Kubiš et de la Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de l'État de Libye, M^{me} El Mangoush, visant à stabiliser les conditions de sécurité dans le pays.

Nous sommes prêts à interagir de manière constructive avec nos partenaires internationaux. En

outre, nous pensons que l'initiative humanitaire du Président du Conseil de la présidence, Mohamed Al-Menfi, est importante. Cette initiative consiste à lancer un projet global de réconciliation nationale, et, dans ce cadre, certaines mesures concrètes ont déjà été prises pour rétablir la confiance entre les forces libyennes. Nous ne doutons pas que cette initiative contribuera considérablement à la réconciliation libyenne.

Pour terminer, je tiens à signaler que nous restons préoccupés par le problème des migrations irrégulières et de la prolifération des armes en Libye, qui compromet la sécurité tant dans le pays que dans l'ensemble de la région sahélo-saharienne. Nous espérons que les efforts d'inspection au large des côtes libyennes seront plus efficaces et qu'ils seront menés dans le strict respect du droit international. Dans le même temps, nous tenons à souligner que les restrictions internationales doivent contribuer au processus politique et au retour de la stabilité en Libye, et non leur nuire.

Des travaux sont actuellement en cours pour prolonger le mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL). Nous serons attentifs à la révision des objectifs et de la structure de la MANUL. Nous sommes convaincus que la chose la plus importante à l'heure actuelle est de préserver tous les progrès réalisés à ce jour ainsi que les capacités de la Mission, en particulier pendant la phase pré-électorale, qui est si importante pour le pays. Nous pensons que l'ONU doit concentrer ses efforts sur ce point précis au lieu de se disperser.

M^{me} DeShong (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : Saint-Vincent-et-les Grenadines remercie l'Envoyé spécial Ján Kubiš et M^{me} Asma Khalifa de leurs exposés pleins de réflexions intéressantes. Nous remercions également l'Ambassadeur Tirumurti, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, de la présentation du quarante et unième rapport périodique du Comité, et nous saluons la participation du représentant de la Libye, l'Ambassadeur Taher Elsonni, à la séance d'aujourd'hui.

Depuis notre dernière séance consacrée à la situation en Libye (voir S/PV.8820) et l'adoption de la déclaration du Président S/PRST/2021/12, malgré les nombreux défis auxquels elle se heurte, notre nation sœur a fait des progrès considérables vers le rétablissement de la paix et de la stabilité.

Nous continuons d'apporter un appui indéfectible au processus à voies multiples de l'ONU en Libye, en particulier au rôle vital que joue la Mission d'appui des Nations Unies en Libye dans la facilitation du processus politique mené et pris en main par les Libyens.

De même, nous saluons l'action très importante menée par l'Union africaine, la Ligue des États arabes, l'Union européenne et les autres partenaires internationaux pour promouvoir le processus politique, et nous soulignons qu'il importe de respecter la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Libye.

Dans environ trois mois, la Libye devrait, comme nous l'avons entendu, organiser des élections législatives et présidentielle cruciales, comme le prévoit la feuille de route du Forum de dialogue politique interlibyen. Nous prenons acte des obstacles persistants et saluons les efforts déployés pour arrêter définitivement les dispositions du cadre juridique électoral. Nous soulignons également qu'il est urgent de clarifier la base constitutionnelle de ces élections. Nous rappelons que les élections sont des éléments clefs des démocraties représentatives et qu'elles sont essentielles à la transition démocratique de la Libye.

Les avancées accomplies sur le front de la sécurité, telles que la mise sur pied d'une nouvelle force conjointe, des deux côtés des lignes de démarcation, comprenant le 116^e bataillon de protection et de sécurité et la brigade Tarik ibn Ziyad, ainsi que l'ouverture de la route côtière reliant Misrata à Syrte, arrivent à point nommé et sont à saluer.

Nous constatons avec plaisir que l'accord de cessez-le-feu continue de tenir, mais nous prenons acte des progrès tangibles limités dans sa mise en œuvre qui ont été signalés. Nous réitérons notre appel en faveur d'un respect strict de l'accord, notamment le retrait inconditionnel des combattants et mercenaires étrangers de Libye, qui n'a que trop tardé, ainsi que du respect total de l'embargo sur les armes décrété par le Conseil de sécurité.

Le retrait des combattants et mercenaires étrangers doit être mené dans le calme et de façon contrôlée afin d'éviter de graves répercussions pour le Sahel et la région tout entière. Il doit également s'accompagner d'une planification adéquate du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration et de réforme du secteur de la sécurité. Nous espérons bien qu'une

approche contrôlée et coordonnée comme il se doit avec les États voisins et influents pourra aider à cette fin.

Les mesures de confiance, notamment la libération d'anciens fonctionnaires, sont positives et seront de bon augure pour le processus politique, la réconciliation nationale, l'unité, la paix et la stabilité. Par ailleurs, un rôle d'appui de l'Union africaine dans le processus global de réconciliation nationale contribuerait considérablement à son succès.

Les situations socioéconomique, humanitaire et des droits de l'homme et les conditions de sécurité en Libye sont étroitement liées et se renforcent mutuellement, et doivent être traitées simultanément pour parvenir à la stabilité et au développement. Ma délégation reste préoccupée par la situation des droits de l'homme, en particulier par les défis auxquels sont confrontés les groupes les plus vulnérables, notamment les réfugiés et les migrants, les personnes déplacées, les jeunes, les femmes et les filles. Nous réitérons notre appel à leur protection et à leur sécurité totales, en particulier pour ceux qui se trouvent dans des centres de détention, et nous réitérons notre message persistant, à savoir que la Libye reste un port de débarquement dangereux pour les migrants et les réfugiés. Nous nous faisons également l'écho des appels à l'adoption rapide du projet de loi sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et à l'achèvement du plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité.

En outre, on ne saurait trop insister sur la nécessité de donner la priorité à l'unification des institutions libyennes. Nous sommes satisfaits de l'achèvement de l'audit financier international de la Banque centrale de Libye. Nous pensons que cet effort permettra d'unir la Banque centrale de Libye et de restaurer son intégrité, qui reste cruciale pour faire face aux difficultés socio-économiques et aux défis humanitaires, aujourd'hui exacerbés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Il est tout aussi important de sortir de l'impasse budgétaire afin de permettre au Gouvernement de s'acquitter de ses obligations, notamment la prestation de services de base au peuple libyen.

Les réalités actuelles de la Libye exigent les efforts consolidés de tous les Libyens. Faire front commun en cette période critique ne peut que leur être bénéfique. Il incombe à tous les Libyens de s'appuyer sur la dynamique positive actuelle, de tracer la voie à suivre, de faire preuve de compromis et de régler les différends.

Saint-Vincent-et-les Grenadines réaffirme sa solidarité avec le Gouvernement et le peuple libyens et continuera à travailler avec la communauté internationale pour aider au rétablissement, à la stabilité et au développement durable du pays.

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie l'Envoyé spécial Kubiš et l'Ambassadeur Tirumurti, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, et Représentant permanent de l'Inde, pour leurs exposés. Je souhaite également la bienvenue au représentant de la Libye à la présente séance. S'agissant du rapport du Secrétaire général (S/2021/752), je voudrais faire plusieurs remarques.

Actuellement, le processus politique libyen se trouve à un stade critique, et la Libye a entamé le processus de réconciliation nationale. Les différents partis ont organisé plusieurs séries de consultations sur les préparatifs des élections générales. Il faut espérer que toutes les parties feront preuve d'une volonté politique totale, parviendront à un consensus sur la base constitutionnelle des élections et la loi électorale dès que possible, conformément aux exigences de la feuille de route du Forum de dialogue politique interlibyen, et veilleront à ce que les élections générales se tiennent comme prévu et favorisent un processus de transition politique global et inclusif. La Chine soutient le maintien du rôle clé des pays de la région, se félicite de la convocation par l'Algérie d'une réunion des ministres des affaires étrangères des pays voisins et attend avec intérêt de donner un nouvel élan au processus politique en Libye.

Le maintien du cessez-le-feu et l'instauration de la sécurité et de la stabilité sont la pierre angulaire de la reconstruction nationale de la Libye. Grâce à la promotion de toutes les parties, en particulier de la Commission militaire mixte 5+5, des résultats positifs ont été obtenus dans le déploiement des observateurs locaux du cessez-le-feu et l'ouverture de la route côtière. La Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) devrait déployer la composante de surveillance du cessez-le-feu dès que possible et encourager les organisations régionales, telles que l'Union africaine (UA) et la Ligue des États arabes, à y participer activement.

Le retrait des forces étrangères et des mercenaires est la question centrale pour la sécurité en Libye. Tout plan axé sur cet objectif devrait assurer un retrait équilibré et ordonné, de manière à éviter les risques et les défis pour la stabilité intérieure et à garantir

la sécurité des pays voisins. La Chine encourage la Libye à coopérer avec les pays voisins sur la gestion des frontières ; le désarmement, la démobilisation et la réintégration, la lutte contre le terrorisme et la prévention des mouvements transfrontaliers illégaux d'éléments armés et d'armes, en coordination avec l'UA et d'autres organisations régionales, de manière à préserver conjointement la sécurité régionale.

La Chine attache de l'importance au rôle clé joué par la MANUL pour assurer la paix et la stabilité et appuie la prorogation de son mandat. Il faut espérer que la MANUL respectera pleinement la souveraineté de la Libye et les souhaits de la population, conformément au mandat du Conseil, qu'elle soutiendra le processus politique mené et contrôlé par les Libyens eux-mêmes et qu'elle apportera son soutien à la préparation des élections générales et à la reconstruction nationale. La Chine a pris note du rapport d'examen stratégique de la MANUL, présenté par le Secrétaire général, et espère que le plan d'ajustement de la MANUL répondra aux besoins sur le terrain et à ceux de la transition politique.

Actuellement, la situation humanitaire en Libye est catastrophique. L'impact négatif des sanctions du Conseil de sécurité sur les civils doit être réduit. Le Conseil doit améliorer la communication avec le Gouvernement libyen et explorer le recours aux exemptions humanitaires et à d'autres moyens afin d'utiliser les avoirs gelés de la Libye pour la reconstruction nationale et pour améliorer la vie des Libyens. Nous espérons que le Comité des sanctions prêterait sérieusement attention à la préoccupation du Gouvernement libyen concernant la perte des avoirs gelés et qu'il trouvera une solution le plus rapidement possible.

La Libye se trouve dans une période cruciale de reconstruction nationale. La communauté internationale devrait activement prêter main forte à la Libye et fournir davantage d'assistance et de soutien au développement économique du pays et à la réponse à la pandémie. La Chine est prête à collaborer avec la communauté internationale pour contribuer davantage à l'instauration d'une paix, d'une prospérité et d'un développement durables en Libye.

M. Tirumurti (Inde) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier l'Envoyé spécial Ján Kubiš pour son exposé instructif. Je remercie également M^{me} Asma Khalifa pour ses réflexions, et je souhaite la bienvenue au Représentant permanent de la Libye à cette séance.

La situation en Libye a suscité un sentiment d'optimisme prudent au cours des derniers mois, notamment depuis la signature de l'accord de cessez-le-feu le 23 octobre 2020. Le Conseil de sécurité a constaté et salué les progrès politiques accomplis, notamment la mise en place du Gouvernement d'unité nationale chargé d'organiser des élections le 24 décembre 2021.

Cependant, comme nous l'avons entendu de la part de l'Envoyé spécial et comme nous l'avons noté dans le rapport du Secrétaire général (S/2021/752), malgré les progrès accomplis, il reste des motifs de préoccupation. La situation en matière de sécurité reste fragile, l'implication de forces extérieures dans les affaires internes de la Libye a eu un impact négatif sur les progrès réalisés sur le plan politique, et les forces terroristes ont à nouveau levé la tête en Libye.

Nous ne sommes pas loin du mois de décembre, lorsque toutes les parties prenantes en Libye ont convenu que des élections devaient être organisées. Alors que la Libye s'engage sur la voie de la paix et de la stabilité, il incombe à la communauté internationale, et au Conseil de sécurité en particulier, de continuer à apporter son soutien au pays afin que les progrès politiques réalisés ne disparaissent. À cet égard, je voudrais faire plusieurs suggestions.

Premièrement, les élections doivent se tenir comme prévu le 24 décembre 2021, et elles doivent être libres et régulières. On ne saurait trop insister sur ce point, car l'essence même des progrès politiques de la Libye dépend de cet aspect. Pour y parvenir, il est essentiel de s'accorder rapidement sur la base constitutionnelle et juridique de l'organisation des élections. Nous sommes heureux de constater que la Chambre des députés est en train de finaliser la loi électorale. Nous appelons toutes les parties concernées à travailler ensemble pour parvenir à une solution mutuellement acceptable dans les meilleurs délais afin que les élections puissent se tenir comme prévu. Dans le même temps, nous encourageons la Haute Commission électorale nationale à continuer à se préparer aux prochaines élections.

Deuxièmement, la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la Libye doivent être préservées. Le processus de paix doit être entièrement dirigé et contrôlé par les Libyens, sans imposition ni ingérence extérieure. Nous encourageons également toutes les parties libyennes à poursuivre des efforts concertés en vue de l'unification de toutes les institutions nationales.

Troisièmement, les dispositions de l'accord de cessez-le-feu et les résolutions successives du Conseil de sécurité doivent être respectées. Malheureusement, ces dispositions, en particulier celles relatives au retrait des forces étrangères et des mercenaires, continuent d'être violées. Il est tout aussi alarmant que l'embargo sur les armes continue d'être violé de manière flagrante, comme l'a signalé à plusieurs reprises le Groupe d'experts sur la Libye. Une discussion sérieuse doit avoir lieu au sein du Conseil sur les mesures supplémentaires qui pourraient être prises pour garantir que les décisions du Conseil sur le retrait des forces étrangères soient mises en œuvre afin qu'une paix et une stabilité durables puissent prévaloir en Libye.

Quatrièmement, nous devons veiller à ce que les groupes terroristes et les entités affiliées ne soient pas autorisés à opérer sans entrave en Libye. La présence et les activités continues de l'État islamique d'Iraq et du Levant en Libye sont très préoccupantes, comme le souligne le dernier rapport du Secrétaire général. Cette situation est très préoccupante en raison de l'effet en cascade qu'elle pourrait avoir dans toute la région du Sahel. Il est regrettable que cette question ne bénéficie pas de l'attention qu'elle mérite. La communauté internationale doit s'exprimer d'une seule voix contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

Cinquièmement, nous devons organiser le désarmement, la démobilisation et la réintégration des groupes armés et des acteurs armés non étatiques. Nous nous félicitons du fait que la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) soit prête à apporter son appui à la Libye dans le cadre de ce processus.

Sixièmement, un processus de réconciliation nationale inclusif et global doit être lancé sans plus tarder. Nous espérons que toutes les parties concernées participeront à ces efforts en toute bonne foi. Nous exhortons également la communauté internationale à appuyer ce processus.

Nous travaillons en étroite collaboration avec les autres membres du Conseil en ce qui concerne la prorogation du mandat de la MANUL. À cet égard, nous prenons note du rapport sur l'examen stratégique indépendant de la MANUL et des recommandations qui y figurent, qui guideront, entre autres choses, notre réflexion sur le mandat.

Pour terminer, l'Inde a toujours eu des liens bilatéraux étroits et mutuellement bénéfiques avec la

Libye. Nous restons déterminés à accompagner la Libye et le peuple libyen dans leurs efforts visant à instaurer une paix durable dans le pays.

M. DeLaurentis (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyé spécial Kubiš de son exposé d'aujourd'hui et des efforts déployés par son équipe pour accompagner le peuple libyen sur la voie des élections qui doivent se tenir le 24 décembre. Je remercie également M^{me} Asma Khalifa et l'Ambassadeur Tirumuti de leurs présentations. Aujourd'hui, je voudrais aborder trois aspects de la situation en Libye : les menaces qui pèsent sur les progrès et des élections libres et régulières, la nécessité de prendre des mesures face aux violations des droits humains et la prorogation du mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL).

Premièrement, nous sommes profondément préoccupés par la flambée de violence à Tripoli. Cette reprise des hostilités met en péril les progrès réalisés depuis la conclusion de l'accord de cessez-le-feu, le 23 octobre. Le peuple libyen mérite une Libye souveraine, stable et unifiée, sans ingérence étrangère, et un État capable de lutter contre le terrorisme à l'intérieur de ses frontières. Ces progrès sont essentiels pour la sécurité régionale et indispensables pour le peuple libyen. Pour que ces progrès soient réalisés, des élections nationales doivent être organisées en décembre. Par conséquent, les parties doivent parvenir à un consensus de toute urgence sur un cadre constitutionnel et juridique pour les élections. Heureusement, le rapport de l'Envoyé spécial indique que ce travail progresse. Nous demandons instamment que tout soit mis en œuvre pour mener des consultations et dégager un large consensus.

Le Forum de dialogue politique interlibyen doit résister face à la polarisation et aux manœuvres politiques cyniques. Et la Chambre des députés doit adopter sans tarder les dispositions constitutionnelles et législatives nécessaires. Malheureusement, les forces étrangères et les mercenaires qui sont encore en Libye enhardissent ceux qui entravent les progrès vers des élections libres et régulières. Ces forces sont toujours sur place malgré l'accord de cessez-le-feu, qui a été entériné par le Conseil de sécurité. En outre, des armes continuent d'être transférées dans le pays, malgré l'embargo sur les armes imposé par le Conseil.

Le moment est venu pour le Conseil de sécurité de joindre le geste à la parole. Les membres du Conseil doivent appuyer la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu et le respecter, et faciliter le retrait de toutes les

forces étrangères et de tous les mercenaires de la Libye sans plus tarder. Ceux qui entravent ou compromettent le succès de la transition politique en Libye peuvent faire l'objet de sanctions.

En attendant, le Groupe d'experts a agi avec diligence pour dénoncer les violations du régime de sanctions. Ses travaux montrent que certains États Membres ont transféré des armes et du personnel armé aux forces affiliées à Haftar, en violation de l'embargo sur les armes, et que d'autres ont fait de même pour le Gouvernement libyen et les forces qui lui sont affiliées. Ces actes alimentent le conflit. Ils portent atteinte à la stabilité. Et ils prolongent les souffrances du peuple libyen. Il est temps qu'ils cessent.

Nous nous félicitons également de l'enquête menée par le Groupe d'experts sur les violations potentielles de l'interdiction de voyager et du gel des avoirs. Il s'agit notamment de l'enquête menée récemment sur les allégations selon lesquelles Saadi Kadhafi aurait quitté la Libye sans notification préalable ni dérogation du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

Deuxièmement, les violations des droits humains et les atteintes à ces droits commis par toutes les parties en Libye sont inacceptables. Nous sommes particulièrement choqués par les informations faisant état de la détention arbitraire de responsables politiques et de représentants du gouvernement, de défenseurs des droits humains et de migrants. Les autorités doivent mettre un terme à ces arrestations arbitraires et honorer les obligations internationales de la Libye. Tout le monde a droit à un procès équitable. Les détenus, y compris les migrants et les réfugiés vulnérables, ne doivent pas faire l'objet de traitements inhumains. Les migrants et les réfugiés bénéficient de protections au titre du droit international humanitaire ; ces protections doivent être appliquées. Par ailleurs, les autorités doivent faciliter la fermeture rapide et ordonnée des centres de détention pour migrants.

Nous constatons avec satisfaction que les membres de la Mission d'établissement des faits du Conseil des droits de l'homme ont pu se rendre à Tripoli récemment. Nous espérons que leur travail important en faveur d'un accord politique durable pourra se poursuivre.

Troisièmement et enfin, nous saluons le travail du Royaume-Uni, qui a rédigé le nouveau projet de résolution en vue de la prorogation du mandat de la MANUL. Et nous saluons le travail accompli par

M. Abdoulaye Bathily et son équipe, qui ont procédé à un examen stratégique indépendant de la MANUL. Nous partageons ses conclusions claires : la situation sur le terrain en Libye a changé depuis la dernière fois que le mandat de la MANUL a été prorogé. L'accord de cessez-le-feu signé en octobre 2020 a offert à la MANUL la possibilité de dialoguer directement avec les parties prenantes sur le terrain en Libye pour faire avancer le processus.

Par conséquent, nous appuyons la recommandation issue de l'examen selon laquelle le Chef de la Mission devrait être transféré à Tripoli pour intensifier ce dialogue. Ce dialogue sera d'une importance cruciale. Nous devons faire des progrès en vue de l'adoption, par consensus, d'un cadre pour la tenue des élections présidentielle et législatives du 24 décembre. Nous continuerons à travailler en collaboration avec les membres du Conseil en vue d'adopter un mandat qui donne les moyens d'agir à la MANUL, qui est appelée à jouer un rôle essentiel pour appuyer ceux qui agissent dans l'intérêt de la Libye, notamment ceux qui œuvrent en faveur de la mise en œuvre du cessez-le-feu et de l'instauration de la paix et de la stabilité pour tous.

M. Ríos Sánchez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Kubiš, de son exposé sur la situation précaire qui règne en Libye et je salue le travail considérable qu'il a accompli à la tête de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL). Je me félicite des exposés de l'Ambassadeur Tirumurti, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, et d'Asma Khalifa. Je salue également la présence du représentant de la Libye.

Après avoir écouté les intervenants, nous estimons qu'il est impératif que les acteurs politiques agissent de manière responsable et consolident les acquis obtenus en matière de pacification du pays et fassent avancer le processus d'unification des institutions étatiques.

Conformément à la feuille de route du Forum de dialogue politique interlibyen, il est plus urgent que jamais que la base juridique pour la tenue des élections du 24 décembre soit adoptée dans les meilleurs délais. L'appui de la communauté internationale au processus de réconciliation est également nécessaire, mais en gardant toujours à l'esprit que c'est uniquement au peuple libyen qu'il appartient de décider de son avenir.

Dans ce contexte, je voudrais attirer l'attention du Conseil de sécurité sur trois points.

Premièrement, le Mexique estime qu'à l'approche de la date des élections parlementaires et présidentielle, la MANUL doit surtout s'attacher à jeter des ponts entre les différents groupes politiques afin de mettre en place un processus inclusif, libre et crédible.

Nous saluons les progrès accomplis dans la négociation des bases juridiques et l'allocation d'un budget pour l'organisation des élections, tout en appelant la Commission militaire mixte 5+5 à mettre en place des dispositifs de sécurité qui permettront de mobiliser les électeurs dans toute la Libye. À cet égard, le Mexique espère que le mécanisme de surveillance du cessez-le-feu, y compris la composante des Nations Unies autorisée par le Conseil, sera déployé en temps voulu. De même, le risque pour le processus électoral que représente la grande disponibilité d'armes, en plus de la présence de combattants étrangers et de mercenaires, est évident. Sur ce dernier point, nous insistons, une fois de plus, sur leur départ rapide et coordonné de la Libye. Le Conseil de sécurité doit appuyer de tout son poids les autorités libyennes, par l'intermédiaire de la MANUL, afin qu'elles puissent réaliser pleinement les objectifs arrêtés à Tunis, notamment la participation égale, pleine et véritable des femmes au processus politique, dans des conditions de sécurité.

Deuxièmement, le Mexique reconnaît que l'accord de cessez-le-feu a permis de réduire les besoins humanitaires. Nous soulignons, par exemple, que le nombre de personnes déplacées a diminué d'environ 180 000 personnes entre novembre 2020 et juillet 2021. Il ne fait aucun doute que c'est là l'une des retombées positives les plus importantes du processus de paix. Toutefois, un demi-million de personnes en situation vulnérable dépendent encore du travail des organisations humanitaires pour se nourrir ou avoir accès à un logement, à l'eau potable ou à des services de santé, particulièrement nécessaires dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Aussi renouvelons-nous notre appel aux autorités libyennes pour qu'elles facilitent les opérations des acteurs humanitaires. Le Mexique se déclare préoccupé, en particulier, par les difficultés rencontrées récemment par les organisations internationales non gouvernementales pour obtenir les visas nécessaires pour leur personnel.

En outre, le Mexique réitère sa demande à la MANUL pour qu'elle déploie rapidement des conseillers pour la protection des femmes et des enfants. Il est urgent de renforcer la capacité de la Mission à répondre

aux besoins de ces deux groupes particulièrement vulnérables. Le déploiement de conseillers fait d'ailleurs partie des recommandations émanant de l'examen stratégique indépendant de la Mission que mon pays appuie et juge pertinent.

Troisièmement, je souhaite insister sur l'urgence d'apporter une réponse efficace à la situation des migrants. Il est inacceptable de voir se répéter, année après année, les images de naufrages et les rapports sur des tragédies telles que l'explosion survenue au centre de détention d'Abou Rshada face à l'inaction de la communauté internationale. Le Mexique appelle les pays d'origine et de destination à se concerter avec les autorités libyennes pour élaborer une stratégie qui s'attaque aux causes structurelles du phénomène migratoire et garantit la protection des droits des migrants.

Pour toutes ces raisons, je conclurai en affirmant l'importance du renouvellement du mandat de la MANUL et la volonté de ma délégation de participer constructivement aux négociations sur la question.

M. Pham (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyé spécial Kubiš et l'Ambassadeur Tirumurti de leurs exposés circonstanciés. Je remercie également M^{me} Asma Khalifa de son intervention. Je souhaite la bienvenue au Représentant permanent de la Libye à la séance d'aujourd'hui.

Le Viet Nam continue de suivre de près l'évolution de la situation en Libye. Nous partageons les préoccupations des autres membres du Conseil de sécurité en ce qui concerne les progrès limités réalisés sur les volets politique et de sécurité au cours des derniers mois. Il est impératif de maintenir l'élan positif observé en début d'année et de relever les défis actuels de manière globale.

À la lumière de la situation actuelle, je souhaite souligner les trois points suivants. Premièrement, il est primordial que les préparatifs soient menés à terme pour tenir les élections nationales à la fin de l'année, conformément à la feuille de route convenue. Nous appelons les parties concernées en Libye à surmonter leurs divergences et à accélérer la mise en place de toutes les modalités juridiques et logistiques nécessaires à la tenue des élections. Nous soulignons également l'importance de garantir la participation pleine, égale et véritable des femmes et des jeunes à ce processus.

Dans ce contexte, le rôle joué par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), les pays voisins et les partenaires régionaux et internationaux

restera essentiel pour appuyer le processus politique dirigé et pris en mains par les Libyens. La MANUL et la communauté internationale doivent continuer à encourager et à soutenir le dialogue, les mesures de confiance et les efforts de réconciliation entre les parties concernées.

Deuxièmement, il est impératif que toutes les parties concernées respectent pleinement les dispositions de l'accord de cessez-le-feu d'octobre 2020, notamment la mise en œuvre du mécanisme de surveillance du cessez-le-feu, avec l'appui de la MANUL. Cela doit également aller de pair avec le maintien de l'embargo sur les armes, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur la Libye.

Nous partageons les préoccupations exprimées par de nombreux membres du Conseil quant aux conséquences de certains aspects de la situation en Libye sur les conditions de sécurité dans la région. Nous réaffirmons notre appui au retrait de toutes les forces étrangères et de tous les mercenaires du territoire libyen, conformément à l'accord de cessez-le-feu et à la résolution 2570 (2021). Ce retrait doit être effectué rapidement, avec méthode et de manière globale, et ne doit pas entraîner d'instabilité dans les États voisins et la région.

Troisièmement, davantage doit être fait pour continuer à relever les défis économiques et humanitaires en Libye. Nous saluons les efforts en cours pour faciliter l'unification des institutions économiques et financières de la Libye. Nous appelons les partenaires internationaux à continuer d'apporter leur appui à la Libye, notamment pour répondre aux besoins et aux difficultés des groupes vulnérables, en particulier les femmes, les enfants et les migrants. Nous applaudissons les efforts déployés par l'ONU et d'autres partenaires pour accompagner le processus de vaccination contre la maladie à coronavirus (COVID-19) en Libye et appelons de nos vœux la poursuite de l'aide apportée au pays à cet égard.

Il est par ailleurs très encourageant de constater que les routes côtières ont été entièrement rouvertes. Nous nous félicitons des efforts menés pour enlever les mines et les restes explosifs de guerre sur les routes côtières de la Libye, avec l'appui du Service de la lutte antimines.

Pour terminer, nous redisons notre soutien au travail de la MANUL et de l'Envoyé spécial Kubiš durant cette période critique. Nous sommes favorables

au renouvellement du mandat de la Mission en ce moment crucial et continuerons à coopérer activement avec les membres du Conseil dans le cadre de ce processus.

M. Lipand (Estonie) (*parle en anglais*) : Je voudrais à mon tour remercier les intervenants de leurs exposés détaillés sur l'évolution récente de la situation en Libye.

La Libye a réalisé des progrès considérables sur les plans politique, de sécurité et économique au cours de l'année écoulée. Il est maintenant important de ne pas laisser ces progrès ralentir. Les tâches qui nous attendent ces prochains mois sont claires. Il s'agit de préparer la tenue d'élections libres, régulières, inclusives et crédibles le 24 décembre, comme le prévoit la feuille de route du Forum de dialogue politique interlibyen et la résolution 2570 (2021). À cet égard, nous sommes encouragés par l'annonce faite hier concernant l'adoption par la Chambre des députés d'un projet de loi pour l'élection présidentielle à venir. Nous appelons à la poursuite du dialogue entre toutes les autorités concernées et à la mise en place urgente d'une base légale pour les prochaines élections parlementaires.

En ce qui concerne les processus politiques, nous devons réaffirmer l'impérieuse nécessité de garantir la participation pleine, égale et véritable des femmes et l'inclusion des jeunes à tous les stades et à tous les niveaux. Les femmes doivent pouvoir participer à tous les aspects de la vie politique, en tant que candidates, militantes et électrices, sans crainte de représailles.

Nous nous félicitons vivement de la participation de M^{me} Asma Khalifa à la séance d'information d'aujourd'hui et la remercions de ses observations éclairées.

L'Estonie juge encourageants les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu du 23 octobre, notamment l'ouverture de la route côtière entre Misrata et Syrte. Il est impératif de poursuivre la mise en œuvre intégrale de l'accord, en particulier le retrait rapide de tous les combattants étrangers et mercenaires.

Un autre élément essentiel de l'accord de cessez-le-feu est la mise en œuvre du mécanisme de surveillance du cessez-le-feu dirigé et pris en mains par les Libyens. Nous nous félicitons des assurances données par le Secrétaire général d'après lesquelles l'ONU va procéder d'urgence au déploiement initial d'une composante évolutive de surveillance du cessez-le-feu de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, et nous attendons

avec impatience le déploiement rapide de l'équipe internationale de soutien.

L'Estonie reste alarmée par la situation humanitaire dans le pays, en particulier par le manque d'accès pour l'aide humanitaire et les travailleurs humanitaires. La situation des migrants et des demandeurs d'asile reste également très préoccupante. Les détentions arbitraires et l'exposition à la violence, y compris la violence sexuelle et fondée sur le genre, doivent cesser.

Toutes les allégations de violations des droits de l'homme, de massacres, de torture et de disparitions forcées doivent faire l'objet d'une enquête approfondie. Il est crucial de poursuivre la lutte contre l'impunité et de veiller à l'établissement des responsabilités.

Enfin, l'Estonie réitère son plein appui à l'action de la MANUL. Les efforts de médiation conduits par l'ONU dans le cadre du processus de Berlin restent au fondement des efforts internationaux à l'appui de la paix et de la stabilité en Libye.

M. Kiboino (Kenya) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Ján Kubiš et M^{me} Asma Khalifa de leurs exposés et de leurs éclairages. Nous remercions également l'Ambassadeur Tirumurti du rapport d'étape qu'il a présenté en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Nous saluons enfin la présence du Représentant permanent de la Libye.

Les processus de paix impliquent souvent un équilibre délicat entre l'urgence des décisions et la nécessité de veiller à un certain degré d'ouverture propre à garantir leur appropriation et leur viabilité. Il faut donc s'armer de patience et entretenir attentivement le processus qui, souvent, ne progresse que lentement. C'est pourquoi le Kenya félicite le peuple libyen de chacune de ses avancées vers la paix et la stabilité. Notamment, la réouverture historique de la route côtière entre Misrata et Syrte, l'inscription des électeurs, y compris des Libyens à l'étranger, et la poursuite du dialogue sur tous ses volets marquent des étapes supplémentaires sur cette voie.

Toutefois, nous prenons note du fait que certains éléments critiques du processus de paix sont en suspens et font obstacle à sa progression. Nous pensons que la volonté et la décision du peuple libyen de convoquer des élections le 24 décembre pourront être mieux concrétisées si le cadre juridique et les dispositions budgétaires idoines sont en place. Il est également

impératif de veiller à la participation pleine et concrète des femmes, dans des conditions d'égalité, non seulement aux préparatifs du processus, mais aussi aux élections à proprement parler.

Le Kenya exhorte le peuple libyen à mesurer tout le chemin parcouru, et à prendre conscience de la proximité de la fin de la transition, point d'orgue de tout le processus. Nous appelons en particulier les membres de la classe politique à se considérer mutuellement comme des compatriotes et à agir avec souplesse et dans un esprit de compromis, dans l'intérêt collectif de leur nation et des générations futures. À cet égard, nous nous félicitons que le Président du Conseil de la présidence ait annoncé officiellement, cette semaine, l'inauguration du projet de réconciliation nationale global. Nous apprécions à sa juste valeur l'appui de l'Union africaine à cet égard et sommes pleinement convaincus que la réconciliation nationale est un jalon nécessaire qui contribuera grandement à la tenue d'élections pacifiques et crédibles.

Le Conseil de sécurité a appelé à plusieurs reprises à s'engager à respecter l'accord de cessez-le-feu et l'embargo sur les armes, notamment dans les résolutions 2570 (2021) et 2571 (2021), ainsi que dans ses déclarations de la présidence et autres textes. On ne saurait trop insister sur la nécessité pour toutes les parties de se conformer à ces appels.

Le Conseil a également été saisi de l'effet déstabilisateur de la présence continue de forces étrangères et de mercenaires, non seulement sur la Libye mais sur toute la région, notamment au Sahel. Leur retrait, attendu depuis trop longtemps, doit avoir lieu sans plus tarder pour que le processus de paix souhaité, véritablement dirigé et pris en main par les Libyens, puisse se concrétiser.

Il importe que l'attention régionale et internationale se penche sur la nécessité de procéder au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration. À cet égard, nous demandons instamment que le renouvellement imminent du mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye en tienne compte, afin de contribuer à prévenir un éventuel conflit cyclique dans la région du Sahel et au-delà.

La gestion du processus de paix devra intégrer une perspective régionale pour s'atteler au défi permanent de la migration clandestine. Nous encourageons donc la poursuite des consultations entre la Libye et les États voisins – Niger, Soudan et Tchad –, avec l'appui

de l'ONU et d'initiatives telles que le Quatuor pour la Libye.

Le Kenya juge préoccupantes les informations de plus en plus nombreuses faisant état d'activités de groupes terroristes en Libye, notamment Daech et Al-Qaida. Des mesures antiterroristes doivent être prises d'urgence pour pérenniser le processus de paix et protéger les progrès engrangés.

Nous notons que les avoirs libyens doivent être préservés en vue de leur restitution future au peuple libyen, et dans son intérêt, conformément à la résolution 1970 (2011). Nous demandons donc instamment que le gel desdits avoirs soit systématiquement appliqué en liaison avec les autorités libyennes. Un examen périodique du gel des avoirs permettra de s'assurer qu'il sert ses objectifs, surtout étant donné que la Libye prépare les élections et s'emploie à unifier ses institutions et ses processus nationaux.

Pour terminer, je réitère l'appui du Kenya aux efforts inlassables que déploient le Représentant spécial et la Mission des Nations Unies en faveur du processus de paix. Je réaffirme également que le Kenya est solidaire du peuple libyen dans ses efforts pour instaurer une paix et une stabilité durables grâce à un processus de paix politique véritablement dirigé et pris en main par les Libyens.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Irlande.

Je remercie le Représentant spécial Kubiš et l'Ambassadeur Tirumurti de leurs exposés. Je tiens également à remercier M^{me} Asma Khalifa de sa déclaration forte. Ses éclairages et son témoignage ont enrichi notre discussion, et son engagement personnel en faveur d'une paix inclusive et durable en Libye seront une source d'inspiration pour le Conseil de sécurité. Ses paroles éloquentes sur la nécessité d'une réconciliation dépolitisée trouvent un écho puissant sur l'île d'Irlande.

La Libye et son peuple vivent actuellement un moment charnière. L'examen stratégique indépendant de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) est édifiant sur les défis et contraintes que connaît la Mission. Pour relever ces défis, il faudra des responsables sur le terrain, et nous sommes donc favorables à la recommandation de transférer à Tripoli le Chef de mission.

La tenue d'élections législatives et présidentielle nationales, le 24 décembre, est indispensable à la réussite d'une transition politique dirigée et prise en main par les Libyens. Nous nous félicitons que la Chambre des députés ait récemment adopté une loi autorisant l'élection présidentielle. Nous appelons les autorités compétentes à régler d'urgence les désaccords en suspens afin de garantir que les élections parlementaires se déroulent également dans les délais prévus.

Les propos tenus par Asma Khalifa devant le Conseil aujourd'hui soulignent le rôle indispensable que jouent les femmes, les jeunes et la société civile au sens large pour édifier des communautés ouvertes à tous et pacifiques. Le Forum de dialogue politique interlibyen compte 17 femmes, dont l'Irlande salue chaleureusement les importantes contributions. Nous nous félicitons également des efforts déployés par la MANUL pour continuer d'autonomiser les femmes, notamment en aidant le Ministère libyen de la condition féminine à élaborer un plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité.

Néanmoins, nous sommes consternés par les informations faisant état de violences visant les femmes ayant des activités politiques, y compris les défenseuses des droits humains, et nous condamnons avec force tous ces incidents. L'examen stratégique recommande de déployer des renforts au sein du Groupe consultatif sur les questions de genre et de la Section des droits humains de la MANUL, recommandation qui doit être appliquée d'urgence, notamment s'agissant du déploiement rapide de conseillers pour la protection des femmes.

Les informations faisant état de violences sexuelles liées au conflit visant les femmes, y compris les migrantes en détention, sont profondément perturbantes. Il faut faire davantage pour lutter contre ces crimes des plus odieux. Les spécialistes des droits humains de la MANUL doivent pouvoir s'acquitter de leur travail essentiel en toute sécurité et disposer des ressources nécessaires pour lutter contre toutes les formes de violence sexuelle.

L'Irlande a salué l'ouverture de la route côtière, le 30 juillet, et nous attendons avec intérêt que l'ONU déploie prochainement les premiers observateurs du cessez-le-feu en Libye, étape importante de la mise en œuvre du mécanisme de surveillance du cessez-le-feu.

Le retrait de l'ensemble des forces étrangères et des mercenaires, tel que prévu par la résolution

2570 (2021), doit être achevé dès que possible et en consultation avec toutes les parties prenantes.

Nous sommes très préoccupés par le fait que le nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire ait augmenté cette année en raison de la pandémie de maladie à coronavirus. Nous sommes également préoccupés par les retards dans la délivrance de visas aux acteurs humanitaires, dont le travail est crucial pour apporter une aide humanitaire.

Nous appelons la Chambre des députés et le Gouvernement d'unité nationale à accorder la priorité à la conclusion d'un accord sur un budget national. C'est essentiel pour la fourniture de services, qui est encore entravée par les pénuries de carburant et les perturbations de l'approvisionnement en eau et en électricité.

Enfin, nous continuons d'appeler au respect du droit international des droits de l'homme, du droit international des réfugiés et du droit international humanitaire. Les institutions de l'état de droit et les mécanismes de justice transitionnelle doivent être renforcés, et les spécialistes des droits humains ne doivent pas être limités dans leur capacité de se déplacer librement dans le pays et de surveiller comme il se doit les violations des droits humains.

L'Irlande condamne sans équivoque le trafic, la traite de migrants et de réfugiés, ainsi que leur détention arbitraire dans des conditions inhumaines, où ils sont exposés à un risque accru de violence et d'exploitation sexuelles.

Nous sommes favorables au renouvellement de la résolution 2546 (2020), et félicitons l'opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée de son important travail.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole au représentant de la Libye.

M. Elsonni (Libye) (*parle en arabe*) : Je tiens, pour commencer, Monsieur le Président, à vous féliciter, ainsi que l'Irlande, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je remercie M. Ján Kubiš de son exposé ; l'Ambassadeur T. S. Tirumurti, Représentant permanent de l'Inde, de l'exposé qu'il a fait en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye ; et M^{me} Asma Khalifa de son exposé concernant non seulement les femmes, mais aussi les jeunes Libyens, qui ont souffert au fil des années.

Nous appelons le Conseil de sécurité à élargir à l'avenir la participation à ces séances à d'autres segments de la société libyenne, y compris la société civile, afin qu'il puisse entendre tous les points de vue.

Notre débat d'aujourd'hui intervient à un moment important et critique de la crise de mon pays, un moment où nous avons commencé à enregistrer de réels progrès sur la voie de la réconciliation entre les Libyens depuis la déclaration du cessez-le-feu en octobre 2020 et le consensus qui a abouti au choix du Conseil de la présidence et du Gouvernement d'unité nationale à travers le Forum de dialogue politique, qui s'est réuni en Tunisie, nation sœur, que nous remercions de nouveau de tout ce qu'elle a fait pour soutenir le peuple libyen au fil des années.

En dépit de tous les défis auxquels le Conseil de la présidence et le Gouvernement ont été confrontés depuis sa création, ainsi que du retard pris dans la consolidation des positions de la Chambre des députés et du Haut Conseil d'État, compte tenu des capacités disponibles et de l'approbation en attente du budget général, les institutions exécutives ont été largement unifiées et consolidées, tandis que certains projets de services de base ont également été lancés. Il est urgent de commencer à s'attaquer aux problèmes les plus importants qui touchent les citoyens, tels que ceux liés à l'énergie et à l'électricité, et à certaines réformes économiques majeures. Une importance particulière a été accordée à la pandémie de maladie à coronavirus, avec la fourniture de près de 3 millions de doses de vaccins, tandis que 3 millions de doses de vaccins supplémentaires sont en cours d'acheminement, en sus de la préparation de centres de vaccination dans plusieurs régions du pays. Des travaux sont en cours pour améliorer les services médicaux, afin de faire face aux conséquences de cette pandémie mondiale. Nous saisissons cette occasion pour remercier les pays amis et les organisations internationales qui nous ont récemment apporté leur soutien.

Dans le cadre de l'action du Gouvernement visant à fournir des services à toutes les régions du pays et à établir le principe de décentralisation et de non-marginalisation, l'activation de la loi sur l'administration locale et le lancement du programme national visant à transférer des compétences aux municipalités, à leur permettre de percevoir des recettes locales et à les soutenir dans leurs projets de services et de développement ont été annoncés.

Dans ce contexte, afin de remplir les obligations du pouvoir exécutif vis-à-vis de la feuille de route pour les élections législatives, un comité ministériel a été formé pour soutenir les élections et garantir leur succès, afin de fournir l'assistance technique, logistique et matérielle nécessaire pour appuyer l'action de la Haute Commission électorale nationale et sensibiliser les citoyens et à les encourager à s'inscrire sur les listes électorales depuis leur domicile. Le Ministère des affaires étrangères a également supervisé le processus d'enregistrement de près de 2,8 millions d'électeurs à l'étranger à ce jour. Un plan global a également été préparé pour sécuriser les bureaux de vote en formant plus de 30 000 agents du Ministère de l'intérieur.

À cet égard, nous appelons les organes concernés à accélérer le consensus et à mener à bien les tâches qui leur sont confiées conformément à ce qui est prévu dans l'accord politique et la feuille de route adoptés par le Conseil de sécurité, de manière à garantir une véritable réconciliation nationale et à éviter la reprise des conflits et des divisions du passé, ainsi qu'à faire en sorte que toutes les parties acceptent les résultats des élections prévues pour la fin de l'année sans s'écarter de la voie démocratique que les Libyens recherchent. Nous demandons également à l'ONU d'accélérer le déploiement d'une équipe d'évaluation des besoins électoraux en Libye, afin de déterminer les préparatifs requis sur le plan technique et de la sécurité et le soutien nécessaire aux institutions de l'État pour garantir un processus électoral transparent et régulier.

Il ne fait aucun doute que les initiatives nationales prises en vue de régler la crise en Libye constituent la base sur laquelle nous pouvons travailler pour assurer la stabilité. À travers les déclarations de ses membres, le Conseil de sécurité a souligné à plusieurs reprises l'importance de l'appropriation et de la direction par la Libye de tout processus politique conduisant le pays à la stabilité et à la souveraineté de l'État libyen sur l'ensemble du territoire. En conséquence, le Gouvernement d'unité nationale a annoncé le lancement de l'initiative de stabilisation de la Libye, une initiative nationale unique qui vise à assurer une stabilité durable et qui repose sur deux volets importants et interdépendants, à savoir la sécurité et l'économie. À cette fin, tout le monde doit s'unir pour consolider les institutions militaires et de sécurité sous l'autorité civile, intégrer les combattants, assurer le monopole de l'État sur les armes et lancer une stratégie économique globale fondée sur la justice sociale, la répartition équitable des richesses et la reconstruction.

Dans ce contexte, nous invitons le Conseil à apporter son soutien à cette initiative nationale, d'autant plus qu'elle est fondée sur les textes issus des deux Conférences de Berlin et sur les résolutions 2570 (2021) et 2571 (2021). Nous invitons également le Conseil à participer à la conférence internationale convoquée par le Gouvernement pour le mois prochain, qui sera accueillie par la Libye et à laquelle participeront l'ONU, les organisations régionales et les pays frères et amis qui souhaitent contribuer efficacement à soutenir la Libye et sa stabilité.

Nous tendons la main au Conseil et invitons tous les pays à soutenir la stabilité de la Libye et à rétablir la confiance entre le peuple libyen et la communauté internationale, qui est directement responsable de la situation en Libye depuis 2011. C'est l'occasion de prouver les bonnes intentions, ce que le Conseil lui-même a reconnu. Nous saisissons cette occasion pour saluer la récente réconciliation internationale et la révision par plusieurs pays de leurs politiques, car tout le monde est désormais convaincu qu'il n'y a pas de solution militaire à la crise libyenne. Il ne fait aucun doute que tout cela a des effets positifs sur la situation en Libye. Nous n'accepterons plus aucun type d'intervention étrangère négative dans nos affaires. Nous invitons les membres du Conseil à nous aider à reconstruire, et non à détruire.

Le Gouvernement d'unité nationale souligne le rôle essentiel joué par les pays voisins de la Libye dans l'instauration de la sécurité et de la stabilité dans notre pays et dans la région. Nous remercions l'Algérie, pays frère, d'avoir accueilli, il y a quelques jours, la réunion ministérielle des pays voisins de la Libye. Nous attendons avec intérêt la deuxième réunion, qui sera accueillie par l'Égypte voisine, pour assurer le suivi des dialogues qui ont eu lieu et au cours desquels l'accent a été mis sur le soutien à l'initiative de stabilisation de la Libye, à la voie politique et aux résultats des pourparlers de la Commission militaire conjointe 5+5 et sur la nécessité absolue de promouvoir une solution à la crise libyenne qui soit menée par les Libyens, ainsi que sur la nécessité de répondre à la demande souveraine et sans compromis du peuple libyen de voir tous les combattants étrangers, mercenaires et forces étrangères quitter le pays en même temps et sous la supervision directe de l'État libyen. Cela implique notamment de s'asseoir ensemble à la table de négociation et de mettre au point un mécanisme conjoint afin que le conflit ne se propage pas aux pays voisins, ce qui menacerait la sécurité de la région, en particulier celle des États africains côtiers. À cet égard, le meilleur exemple est ce qui s'est passé au Tchad

voisin. Dans ce contexte, il a été annoncé que l'accord quadripartite conjoint entre la Libye, le Niger, le Tchad et le Soudan sur la sécurité sous diverses formes le long de nos frontières communes a été activé.

S'agissant des pays voisins et de leurs rôles, nous ne pouvons manquer de remercier le Maroc, pays frère, pour les efforts constants qu'il déploie et d'avoir accueilli, à plusieurs reprises, de nombreux partis politiques libyens pour créer les conditions propices à la recherche de solutions pacifiques et consensuelles à la crise actuelle.

En ce qui concerne la question des droits humains, mon gouvernement réaffirme qu'il travaille sérieusement pour que ces droits soient respectés et pour qu'après plus de 10 années de conflit, aucune nouvelle violation ne soit commise. Le Gouvernement souligne également que les autorités nationales compétentes, en coopération avec l'ONU et la Mission d'établissement des faits du Conseil des droits de l'homme, ont organisé plusieurs réunions et plusieurs visites sur le terrain, en particulier pour inspecter les charniers qui continuent d'être découverts à Tarhouna, ainsi que pour rencontrer les familles des victimes. Le Gouvernement s'emploie à conclure les enquêtes nécessaires sur les crimes de guerre qui ont été commis et à faire la lumière sur le sort des personnes disparues et détenues sans motif juridique dans l'ensemble du pays, afin d'établir le principe de zéro impunité et de traduire les criminels en justice. Ces crimes sont imprescriptibles.

En ce qui concerne la question des migrations, nous réaffirmons qu'il importe de trouver une solution à ce phénomène international et d'œuvrer à la mise en place de mécanismes de coopération internationale globaux qui contribuent au développement des pays dont les citoyens émigrent. Par ailleurs, nous réitérons que la Libye est un pays de transit et non un pays de destination. Néanmoins, la stabilité de la Libye peut contribuer à remédier à ce phénomène, en particulier grâce à ses relations historiques avec ses voisins.

Chaque fois que l'occasion se présente, nous ne pouvons manquer de rappeler l'importance de la question de la réconciliation nationale globale, qui a été absente ces dernières années. Il est évident que cela a directement contribué à l'échec du dialogue et de nombreuses initiatives, alors qu'il s'agit sans aucun doute de l'élément de base pour le succès et la durabilité de tout consensus et règlement politiques.

À cet égard, tout le monde suit les premiers pas concrets qui sont faits sur la voie de la réconciliation et du rétablissement de la confiance entre les Libyens. Grâce aux efforts du Conseil de la présidence et du Gouvernement d'unité nationale, en coordination avec la Commission militaire conjointe 5+5, l'échange de prisonniers et de détenus se poursuit et la route côtière reliant l'est et l'ouest du pays a été rouverte. De plus, une force conjointe a été mise sur pied pour sécuriser plusieurs sites stratégiques. En outre, conformément aux dispositions du pouvoir judiciaire et en concertation avec le Bureau du Procureur général et le Ministère de la justice, de nombreux prisonniers, qui avaient été précédemment acquittés et dont la libération était requise en raison des conditions juridiques applicables, ont été libérés.

De cette tribune, nous invitons le Conseil de sécurité à appuyer la commission nationale de réconciliation annoncée récemment par le Président du Conseil de la présidence, ainsi que les efforts déployés par le Premier Ministre pour lancer un projet intégré de réconciliation nationale complète. Comme les membres le savent, le chemin de la réconciliation est long et ses fourches sont nombreuses et interconnectées. Il commence par l'activation de l'appareil judiciaire et la mise en œuvre de la justice transitionnelle. Il commence par la franchise, la divulgation d'informations, la reconnaissance des erreurs, les excuses et la réparation. Il commence par la libération des personnes emprisonnées de force dans l'ensemble du pays. Il commence par le retour des déplacés et la communication d'informations sur le sort des personnes disparues. Avec ces mesures, nous pouvons réaliser l'harmonie nationale et une véritable réconciliation nationale. C'est pourquoi nous avons besoin de l'appui de tout un chacun, et nous appelons à nouveau l'Union

africaine, qui a de l'expérience et des connaissances approfondies dans ce domaine, à accompagner la Libye sur son chemin national. Le hasard fait que nous avons célébré hier l'anniversaire de la création, en 1999, de l'Union africaine dans la ville libyenne de Syrte.

Pour terminer, j'appelle nos Libyens, quelles que soient leur affiliation ou leurs opinions, et quelles que soient leurs blessures, à se serrer la main, à pardonner et à cesser de ruminer le passé. Je les invite à brandir le flambeau de la justice, de la réconciliation, de la paix et du pardon lorsque cela est possible. Comme l'a dit Nelson Mandela lors du lancement de la réconciliation nationale en Afrique du Sud, « des gens courageux ne craignent pas le pardon, au nom de la paix ».

La nation libyenne est à un tournant décisif de son histoire. Il est impératif que nous nous efforcions de parvenir à dégager un consensus entre les Libyens et de surmonter tous les obstacles. C'est une étape au cours de laquelle nous devons soutenir notre jeunesse, qui est lésée et poussée à prendre les armes et qui a été la chair à canon de nos guerres et de nos conflits. Ensemble, nous devons mettre fin à toutes les formes d'ingérence étrangère destructrice et repousser celles et ceux qui font obstacle à la réalisation des ambitions du peuple libyen dans l'expression de sa libre volonté et de son autodétermination. Nous assurons à toutes et tous que la Libye a commencé à se relever et qu'elle reviendra forte. Elle n'est pas et ne sera pas brisée, car le peuple libyen a pris conscience de tout ce qui a été mis en place contre lui dans le but de l'affaiblir et de le priver de sa volonté. Mais cela n'arrivera jamais ; c'est désormais impossible et inimaginable.

Vive la Libye, État unique, unifié et civil, qui est libre et fier.

La séance est levée à 17 h 15.